

Observatoire

Départementale de la Protection de l'Enfance

Conférence plénière

4 décembre 2023

Ordre du jour

- 1. Contexte départemental 2022**
 - 2. Chiffres clés de l'activité 2022 en Protection de l'enfance**
 - 2A. Chiffres clés Aide sociale à l'enfance
 - 2B. Chiffres clés et activités PJJ
 - 3. Etat des lieux du dispositif EMERAUD d'accueil d'urgence**
présentée par la direction du Charmeyran
 - 4. Etude statistique sur les parcours des enfants pris en charge par l'ASE**
menée par la Direction Performance et Modernisation du Département de l'Isère
 - 5. Recherche action participative sur les dynamiques de parcours de jeunes accueillis**
menée par la Fondation Chaire Publique de l'UGA
-

Les missions de l'ODPE

Article L 226- 3-1 du CASF

ODPE



Observatoire national de la protection de l'enfance



Recueil et analyse des données relatives à la protection de l'enfance

1

2

Être informé de toute évaluation des services et établissements



Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental

3



Propositions et avis sur la mise en œuvre de la protection de l'enfance dans le Département

4



Bilan annuel des formations continues
Programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant à la protection de l'enfance.

5

5^{ème} mission issue de la Loi du 14 mars 2016

Le contexte départemental 2022

Le contexte départemental

1. Contrat Départemental Prévention et protection de l'enfance

Stratégie nationale prévention et protection de l'enfance

4 engagements clés

Constat de faiblesse de la prévention primaire, de réponses trop tardives dans repérage signaux faibles

①

Agir le plus **précocement** possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles

②

2. Sécuriser les **parcours** des enfants protégés et prévenir les ruptures

③

3. Donner aux **enfants** les moyens d'agir et garantir leurs droits

④

4. Préparer leur **avenir** et sécuriser leur vie d'adulte

Transverse : accompagner les formations et renforcer les ODPE

La SNPPE déclinée dans les Départements :

6 objectifs fondamentaux
+
29 objectifs facultatifs

Le contexte départemental

1. Contrat Départemental Prévention et protection de l'enfance

En Isère : le contrat **2022-2023** CD38-Etat-ARS porte sur les 6 objectifs fondamentaux et sur 7 des objectifs facultatifs

Actions nouvelles PMI:

- Achat de matériel informatique Nomad pour faciliter les VAD des professionnels
- Développement des TISF PMI en prévention
 - Formations des professionnels du Département au repérage des violences conjugales, à la parentalité (Discipline positive); à l'allaitement maternel

Actions nouvelles offre accueil ASE :

- Création de 3 lieux de vie sur 2 ans
- Création d'une structure co financée avec ARS pour enfants en situations « complexes » porteurs de handicaps: IMECS
- Création d'une équipe mobile en soutien aux assistants familiaux accompagnant des enfants porteurs de handicap
- Formation tripartite des professionnels d'établissements sur le repérage et les obligations de signalement en matière de violence sexuelles

Le contexte départemental

2. Schéma enfance famille 2020-2024

Schéma enfance famille 2020 - 2024

Mise à jour avril 2023

5 objectifs stratégiques

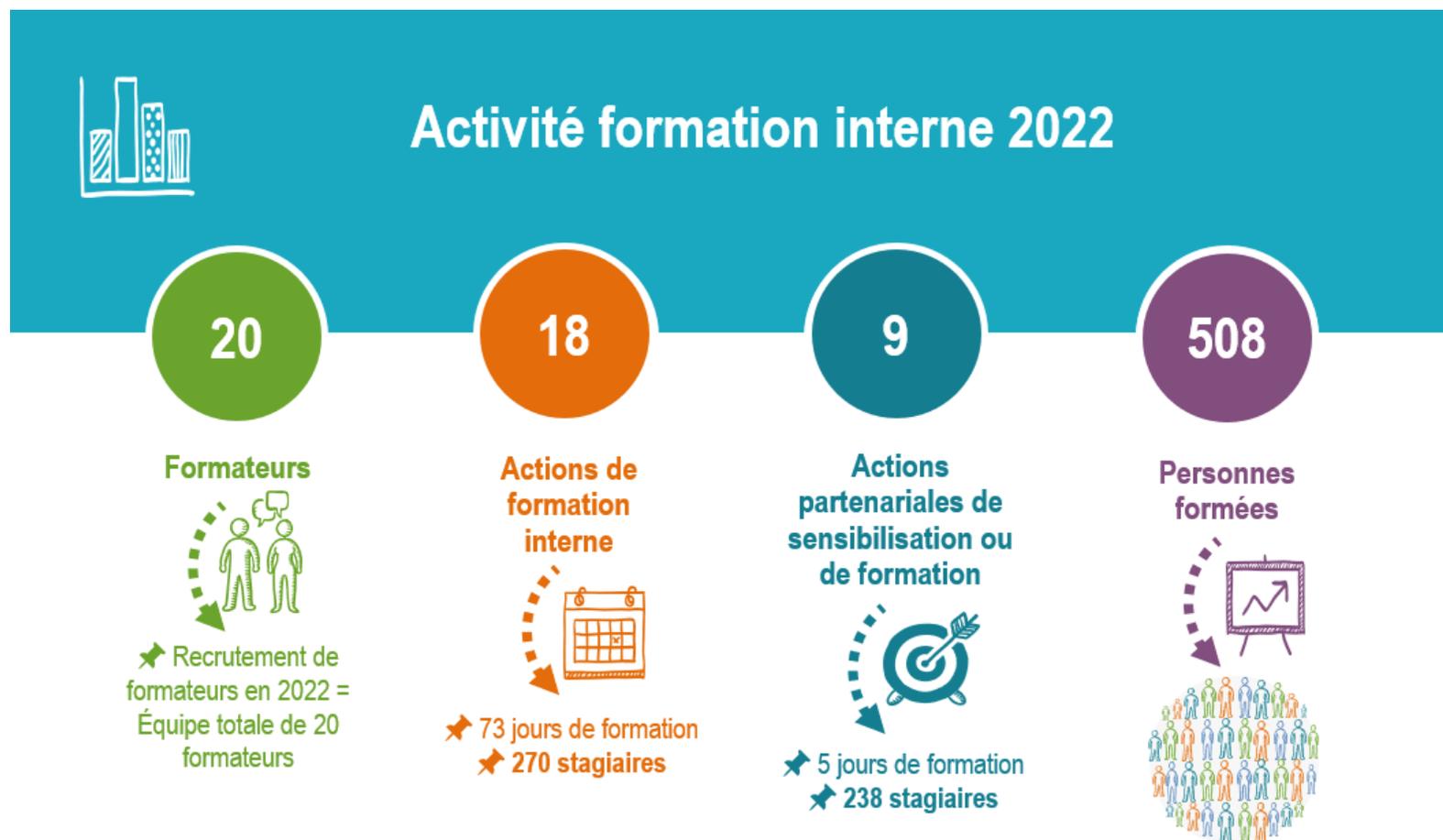
32 actions opérationnelles

=> 30 actions débutées ou en cours (en 2023)

Objectif 1 : Prévenir les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les enfants et les familles et repérer les situations de fragilité	Objectif 2 : Améliorer la prise en compte des besoins des enfants et des familles et de l'environnement	Objectif 3 : Poursuivre l'évolution et mieux réguler l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance	Objectif 4 : Sécuriser les parcours des enfants accompagnés et éviter les ruptures	Objectif 6 : Accompagner les professionnels intervenant en prévention et en protection de l'enfance
1 - Définir un référentiel départemental d'intervention de la PMI Pilote : Chef du Service PMI et parentalité	8 - Développer l'accueil en internat scolaire Pilote : Chargée de projet jeunesse et sport	10 - Redéfinir l'offre d'accueil dédiée aux Mineurs Non Accompagnés Pilote : Chef du service APE	22 - Améliorer la prise en charge des situations d'enfants en grande difficulté en partenariat avec les acteurs du soin et du handicap Pilote : Chargée de mission prévention protection de l'enfance	28 - Poursuivre la formation des professionnels au référentiel d'évaluation des situations familiales Pilote : Conseillère technique politiques sociales
2 - Renforcer la capacité de la PMI à toucher des publics diversifiés Pilote : Chef du Service PMI et parentalité	9 - Développer et encadrer l'accueil chez les tiers bénévoles Pilote : Chargée de mission prévention protection de l'enfance	17 - Faire évoluer l'offre d'accueil mère-enfant vers des centres parentaux Pilote : Chef du service APE	23 - Faire évoluer les modalités de prise en charge et de tarification des établissements et services habilités pour renforcer la continuité des accompagnements Pilote : Chef du service APE	29 - Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles Pilote : Conseillère technique politiques sociales
3 - Mettre en œuvre la démarche « Petits Pas Grands Pas » par les professionnels de PMI Pilote : Autricultrice référente technique	10 - Faciliter la mobilisation des ressources de droit commun dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs Pilote : Chef du Service jeunesse et sport	18 - Refondre l'offre d'accompagnement à domicile en protection de l'enfance Pilote : Chef du Service AEF	24 - Redéfinir les notions de référence éducative et le contour des responsabilités de l'ASE et des partenaires habilités Pilote : Directeur adjoint DEJS	30 - Mettre en place une commission « formation » dans le cadre de l'ODPE Pilote : Conseillère technique politiques sociales
4 - Élaborer le protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille prévu par la loi du 14 mars 2016 Pilote : Directeur DEJS	11 - Adapter les modalités de visite en présence d'un tiers aux besoins des enfants et des familles Pilote : Chef du Service APE	19 - Réaliser un référentiel de l'accueil en lieu de vie Pilote : Chef du Service APE	25 - Redéfinir les modalités d'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs pour préparer l'accès à l'autonomie Pilote : Chef du service APE	31 - Mettre en place une veille et un appui juridique pour accompagner les équipes ASE Pilote : Chargée de mission prévention et protection de l'enfance
5 - Renforcer le travail en réseau et accompagner l'évolution de la Prévention spécialisée Pilote : Directeur DEJS	12 - Organiser le suivi de la santé des enfants confiés Pilote : Médecin départemental de RM, référent protection de l'enfance	20 - Instaurer une régulation départementale d'orientation vers les places d'accueil du département Pilotes : Chef du Service APE et Chef du Service AEF	26 - Lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance Pilote : Chef du service APE Copilote : Chef du ASP- DSD	32 - Harmoniser les pratiques de traitement des informations préoccupantes Pilote : Responsable CRIP
6 - Mieux protéger les enfants dans les situations de violences conjugales Pilote : Chef du service ASP- DSD	13 - Faciliter l'accès des enfants aux soins en santé mentale Pilote : Directeur DEJS	21 - Réviser les modalités de fonctionnement du dispositif d'accueil d'urgence Pilote : Directeur DEJS	27 - Créer une commission départementale pluridisciplinaire sur le statut des enfants confiés à l'ASE Pilote : Chargée de mission prévention et protection de l'enfance	
7 - Renouveler les réunions d'information des partenaires sur le dispositif départemental de protection de l'enfance et sur le repérage des situations de risque et de danger Pilote : Responsable CRIP Copilote : Conseillère technique politiques sociales	14 - Conforter la mise en œuvre du Projet pour l'enfant Pilote : Chef du service AEF et Conseillère technique politiques sociales			
	15 - Poursuivre l'animation du comité des jeunes Pilote : Directeur DEJS			

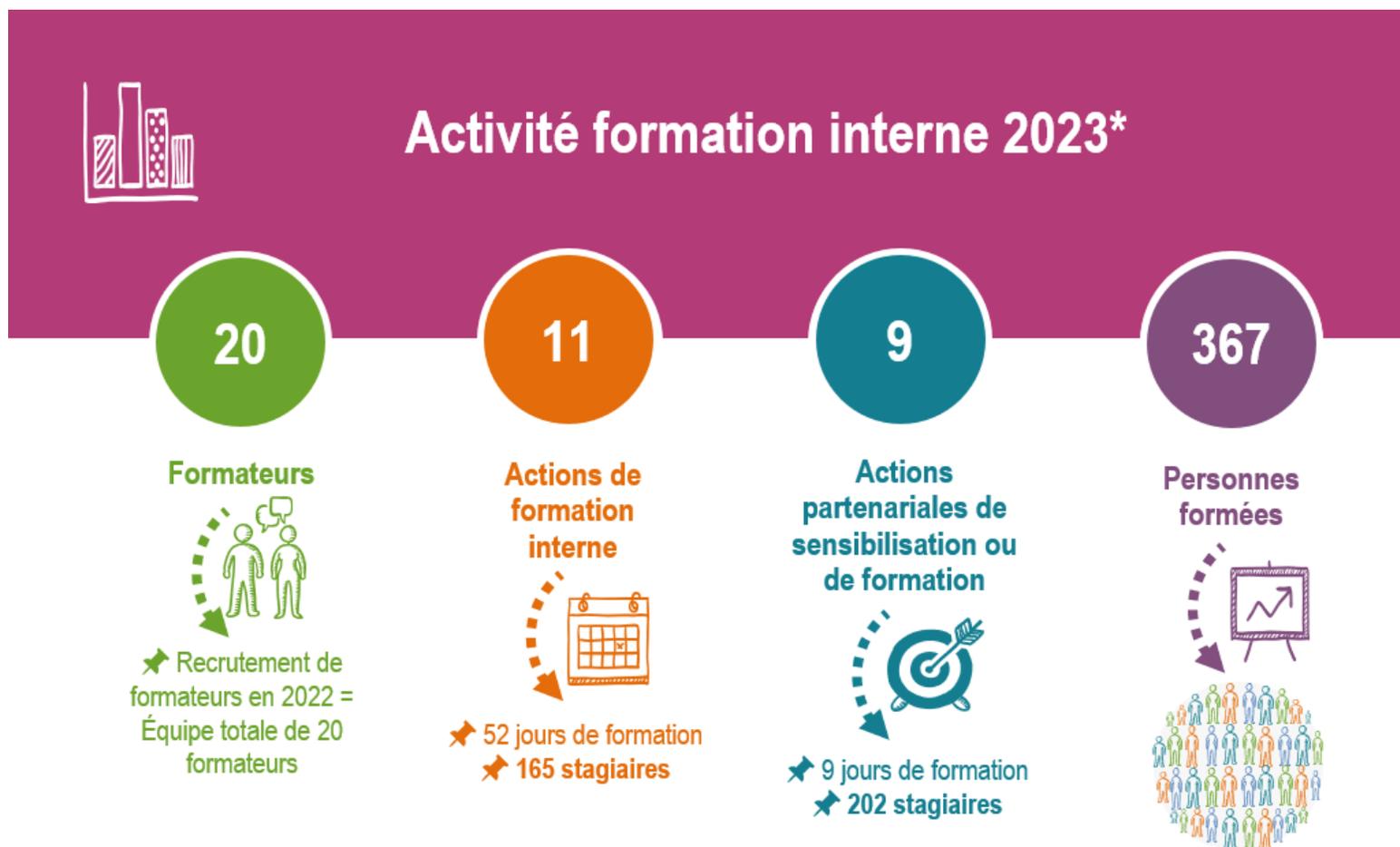
Le contexte départemental

3. Bilan des formations



Le contexte départemental

3. Bilan des formations



* Au 4 décembre 2023

**Chiffres clés de l'activité
protection de l'enfance en Isère**



Statistiques Département 2022

Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

1. Le contexte socio démographique

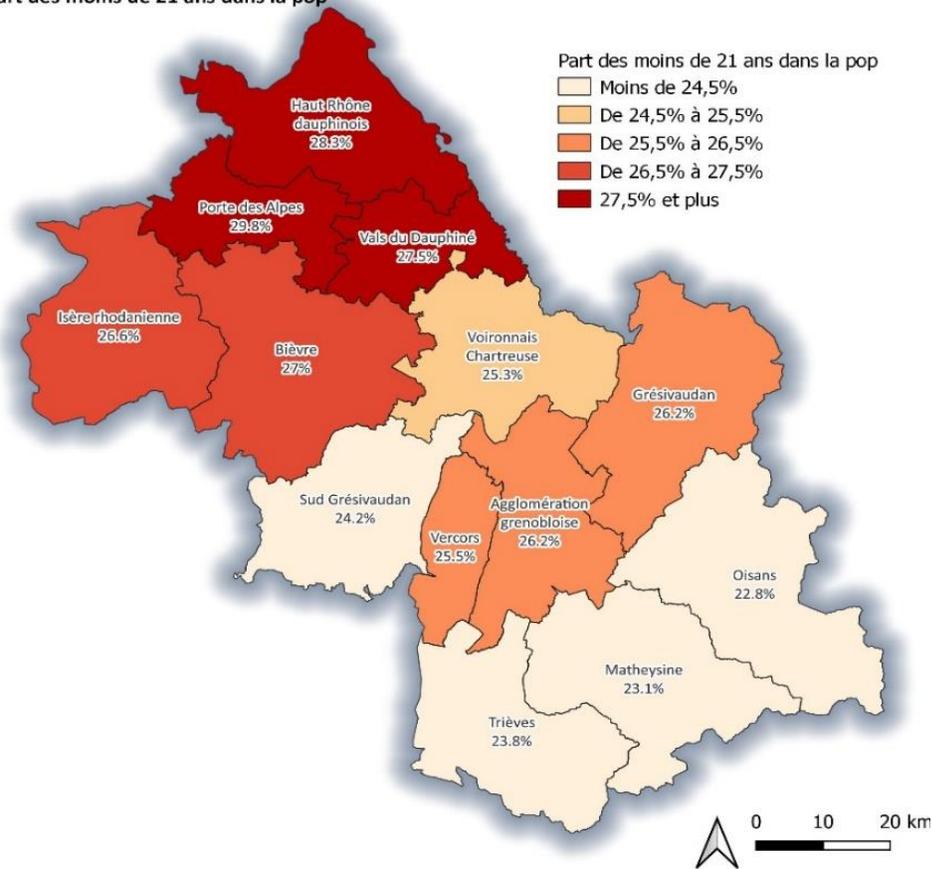
L'Isère est un département jeune :
27% de moins de 21 ans

<> 25,4% en Auvergne Rhône Alpes et 24,9% en France .
Les jeunes sont surreprésentés dans le nord du département.

La population a augmenté de +2,7% sur les 6 dernières années, du fait d'un excédent de naissances sur les décès

- Baisse du nombre de jeunes enfants (<6ans)
- Augmentation du nombre d'adolescents et jeunes majeurs
- 37% des ménages isérois sont des familles avec enfants
- Progression de la part des familles monoparentales (9,1% des ménages isérois)

Part des moins de 21 ans dans la pop



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

1. Le contexte socio démographique

L'Isère est un département relativement riche

Taux de pauvreté en Isère : 11,3%

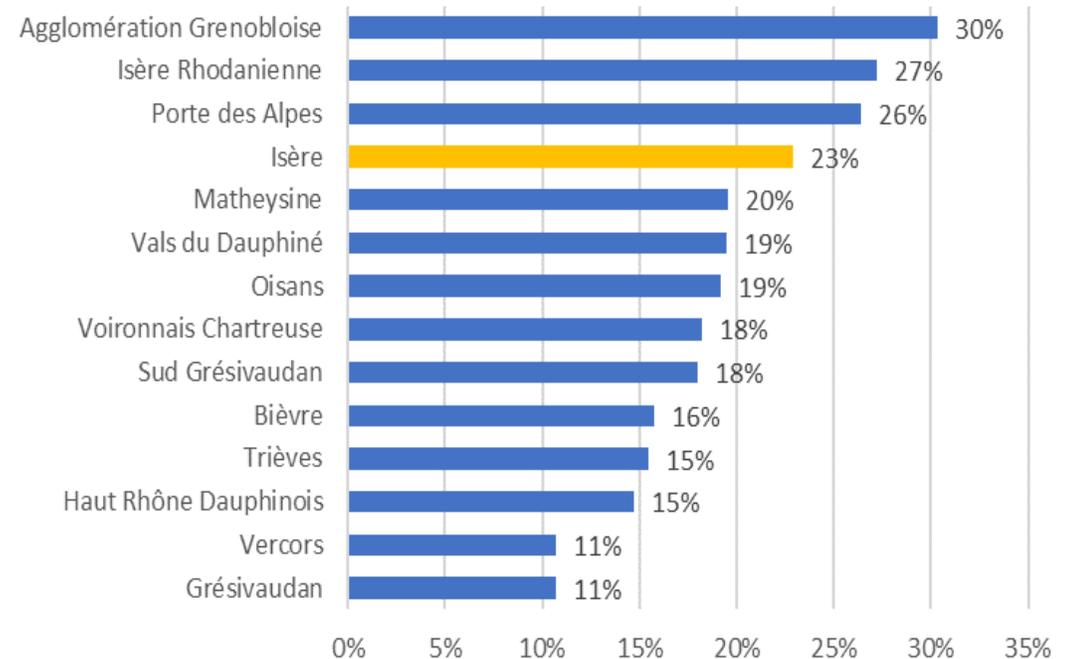
<> 12,7 en AURA et 14,3 en France

23% des mineurs vivent dans des foyers à bas revenus

- Entre 26 et 30% dans les territoires TAG, TIR et TPA
- Moins de 15% dans le Vercors et TGR

Part d'enfants vivant sous le seuil de bas revenus

Source : CAF 2022



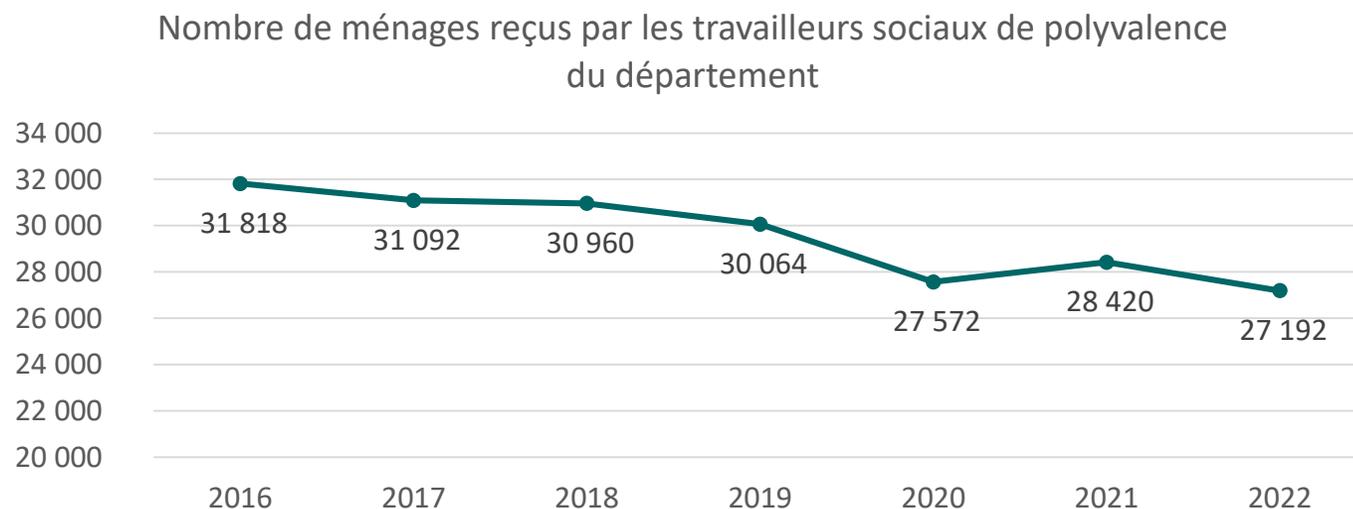
Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

2. La prévention

L'action sociale de polyvalence du département

27 192 ménages ont été reçus en 2022 par les travailleurs sociaux de polyvalence du département, soit 4,9 % de la population iséroise

- 1/3 de familles monoparentales et 60% de familles reçues avec enfants
- ¼ des ménages abordant la thématique enfance famille



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

2. La prévention

La Protection maternelle infantile

Activités médico sociales

22 456 enfants vus par les professionnels de PMI, soit 1/4 de la population iséroise de moins de 6 ans

- 10 547 enfants de moins de 6 ans vus par des puéricultrices en centre médicosocial ou à domicile,
- 7 340 enfants vus par des médecins en consultations,
- 11 575 enfants vus lors des bilans de santé en école maternelle.

Résultats bilans de santé en école maternelles 2021-22 :

- 13% des enfants pour lesquels un dépistage visuel a été réalisé avait un trouble de la vision.
 - 10% des enfants pour lesquels un dépistage des troubles du langage a été réalisé en présente un.
 - 10% des enfants pour lesquels le bilan buccodentaire a été réalisé avaient des dents cariées ou anomalies dentaires.
 - 10% des enfants pour lesquels un contrôle poids-taille a été réalisé étaient en obésité ou surpoids
-

Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

2. La prévention

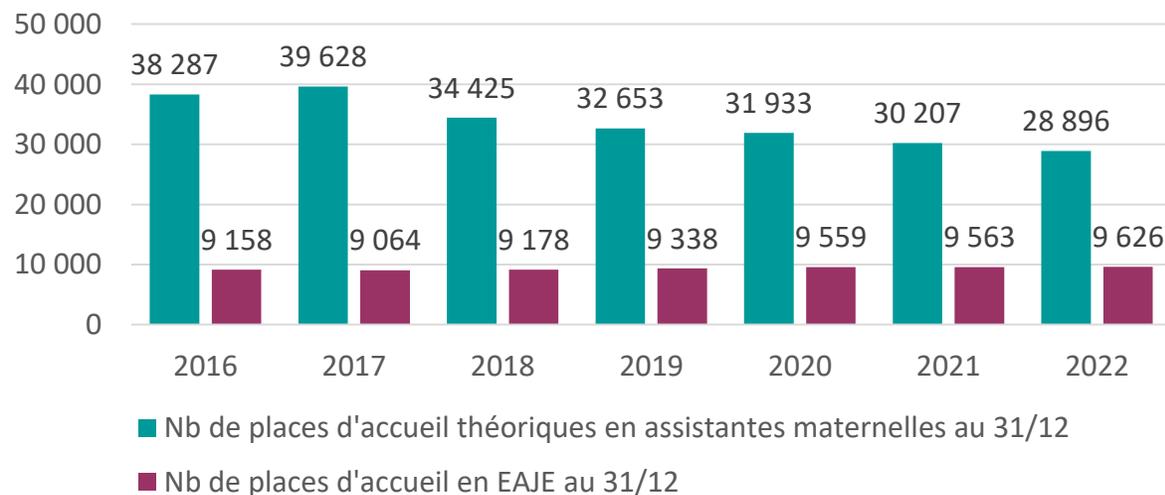
La Protection maternelle infantile

Offre d'accueil des jeunes enfants

38 522 places en 2022, en baisse de 19% par rapport à 2016

- 28 896 places chez des assistants maternels agréés, en baisse (-24% depuis 2016)
- 9 626 en établissements d'accueil, en hausse (+5% depuis 2016)

Offre d'accueil pour les jeunes enfants



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

2. La prévention

La prévention spécialisée

Territoire Agglomération grenobloise

Prévention spécialisée gérée par LA METRO

En 2022 : 3529 jeunes en contact, dont 1 513 accompagnés

70% garçons/ 30% filles

Evolutions constatées:

- Complexification des situations des jeunes accompagnés,
- Rajeunissement des comportements de déviance,
- Période où les populations étaient moins visibles sur l'espace public,
- Augmentation de la visibilité des réseaux de trafic,
- Augmentation de la problématique des addictions et de la prostitution des mineurs,
- Difficulté de toucher certaines tranches d'âge,
- Amélioration de l'insertion professionnelle.

Isère hors Agglomération grenobloise

Prévention spécialisée gérée par le DEPARTEMENT

3 associations interviennent sur les QPV de 5 territoires (TPA, TIR, TSG, TVC et THR)

2 axes prioritaires :

- Prévention du décrochage scolaire des collégiens
- Prévention de la radicalisation des jeunes.

En 2022 : 1 393 jeunes accompagnés

Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

3. Le repérage : les informations préoccupantes

4023 informations entrantes en 2022

Soit 48% de plus qu'en 2016

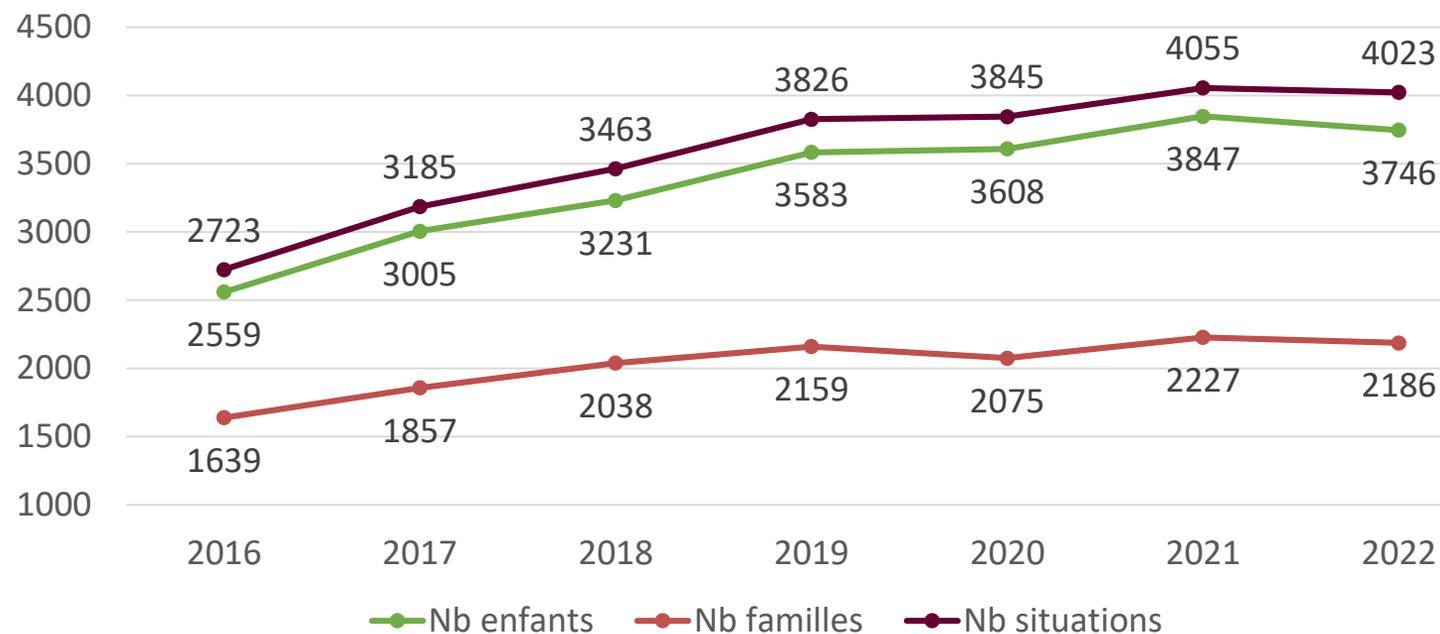
Mais 0,8% de moins qu'en 2021

➤ 3746 enfants concernés

➤ 2186 familles concernées

50% filles / 50% garçons

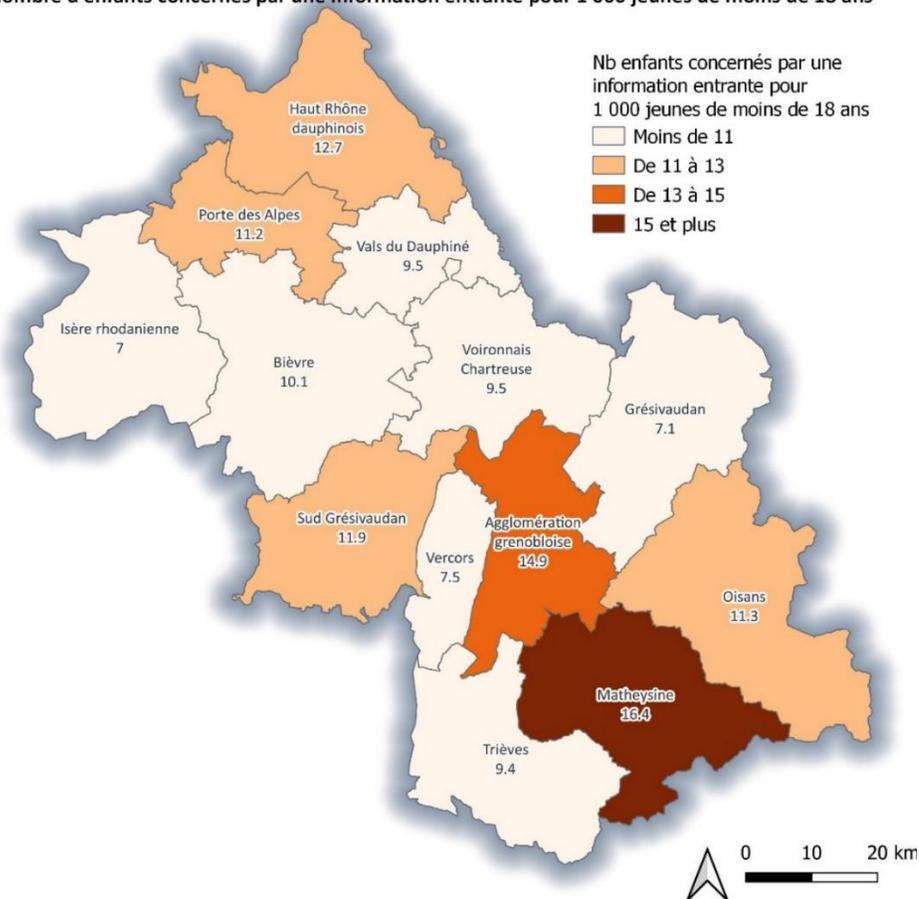
Nb informations "entrantes" en Isère



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

3. Le repérage : les informations préoccupantes

Nombre d'enfants concernés par une information entrante pour 1 000 jeunes de moins de 18 ans



12,9 enfants pour 1000 enfants isérois sont concernés par une information entrante

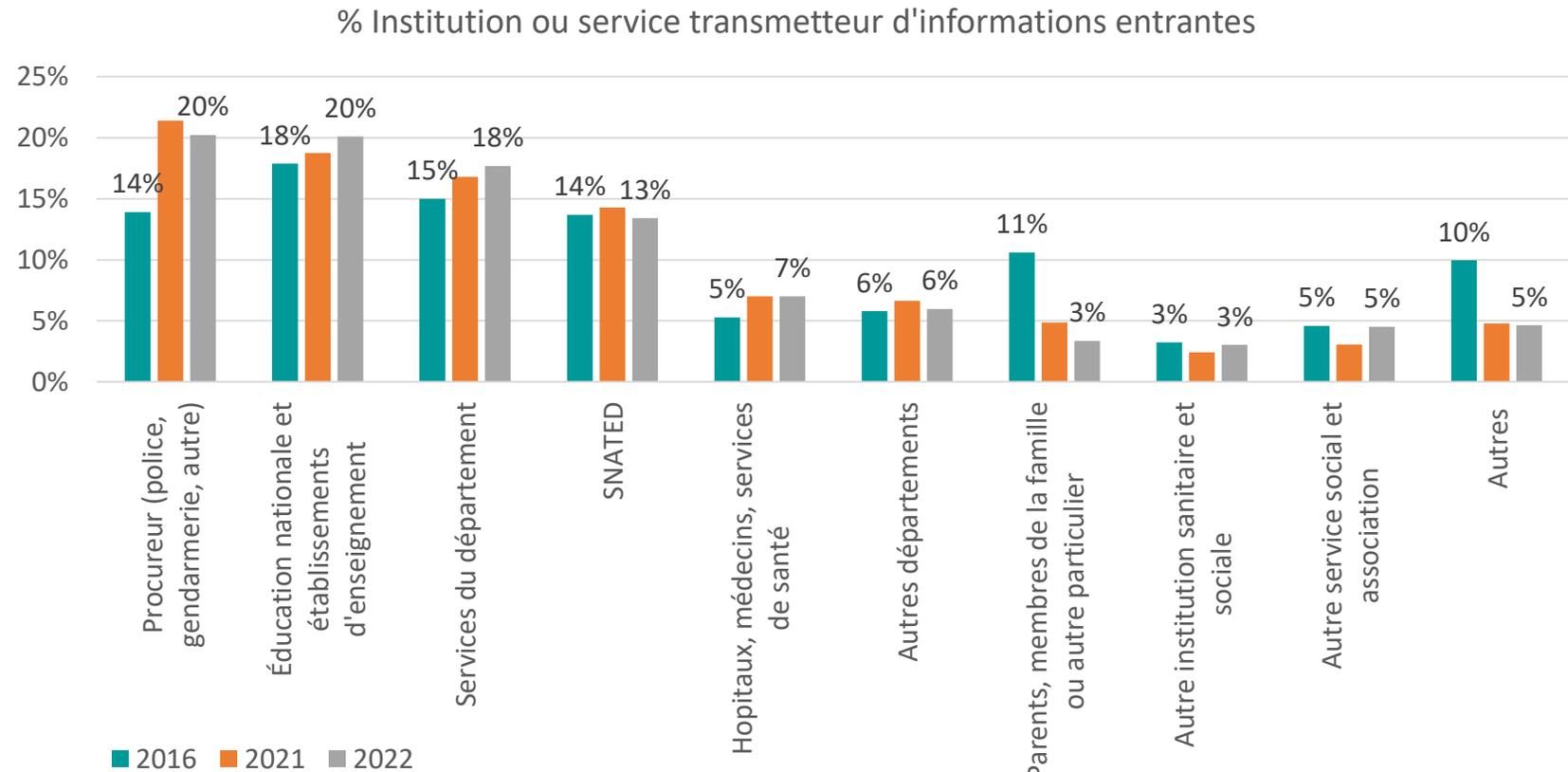
Taux variable selon les territoires

Chiffres clés 2021 en Protection de l'Enfance

3. Le repérage : les informations préoccupantes

Institutions ou organismes à l'origine des informations:

- 20% Procureur, via Police, gendarmerie ou autre (en hausse)
- 20% Education nationale et établissements d'enseignement
- 18% services du Département
- 13% SNATED



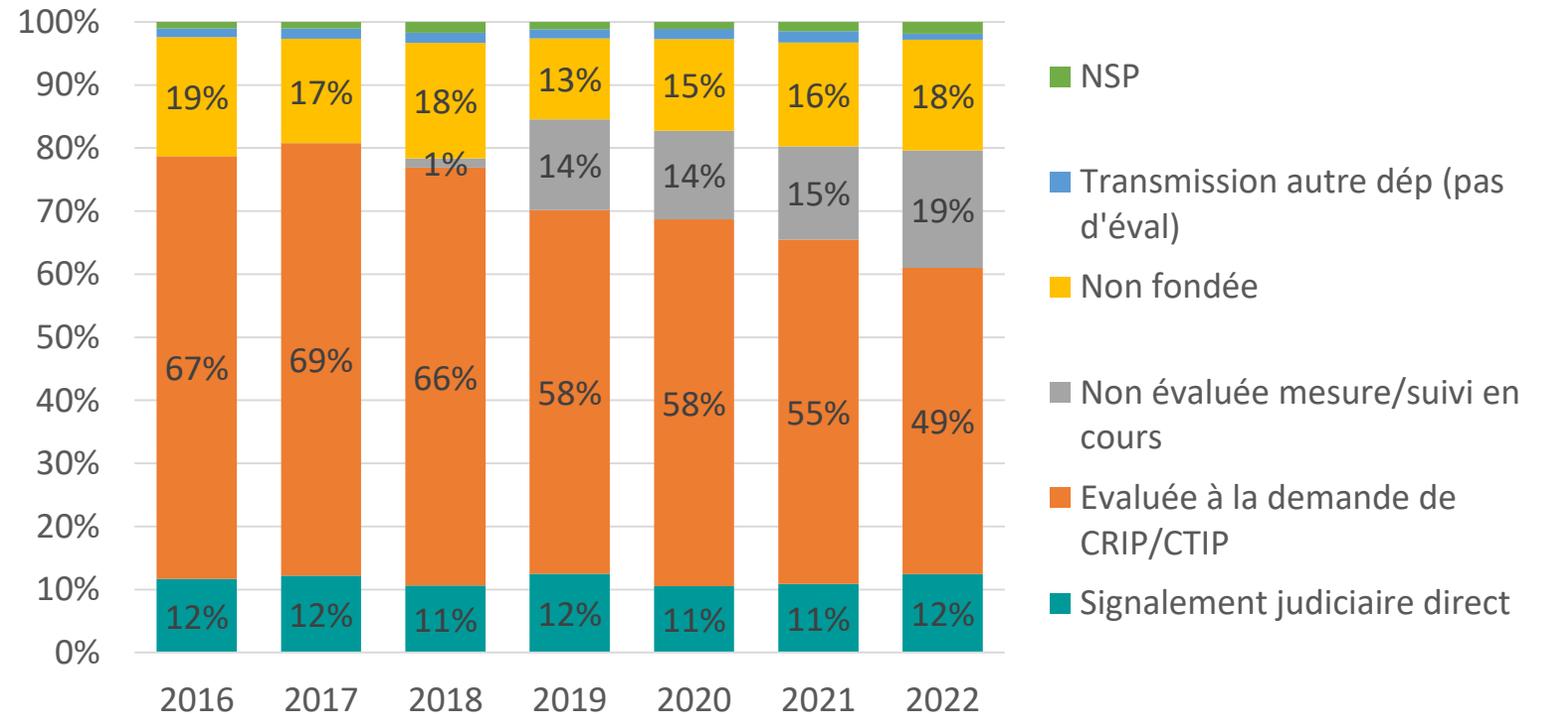
Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

3. Le repérage : Les informations préoccupantes

Qualification des informations par les CRIP/CTIP:

- 18% non qualifiées de préoccupantes (= non fondées)
- 12% préoccupantes : signalement judiciaire direct
- 19% préoccupantes avec un suivi en cours (en hausse)
- 49% préoccupantes nécessitant une intervention évaluative (en baisse)

Qualification des informations entrantes



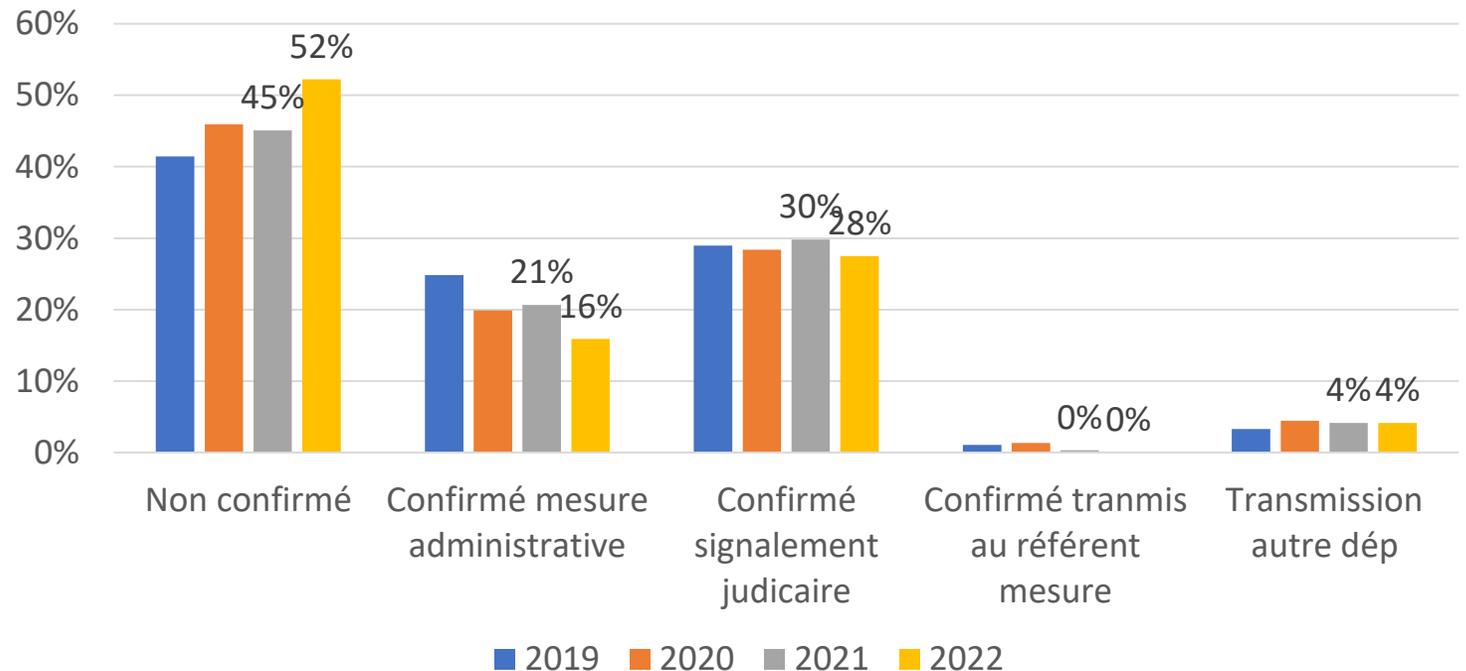
Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

3. Le repérage : Les informations préoccupantes

Suites des informations qualifiées de préoccupantes:

- 52% non confirmées (en hausse)
- 16% décision de mesure administrative (en baisse)
- 28% signalement judiciaire après évaluation

Suite des IP évaluées: décision du cadre

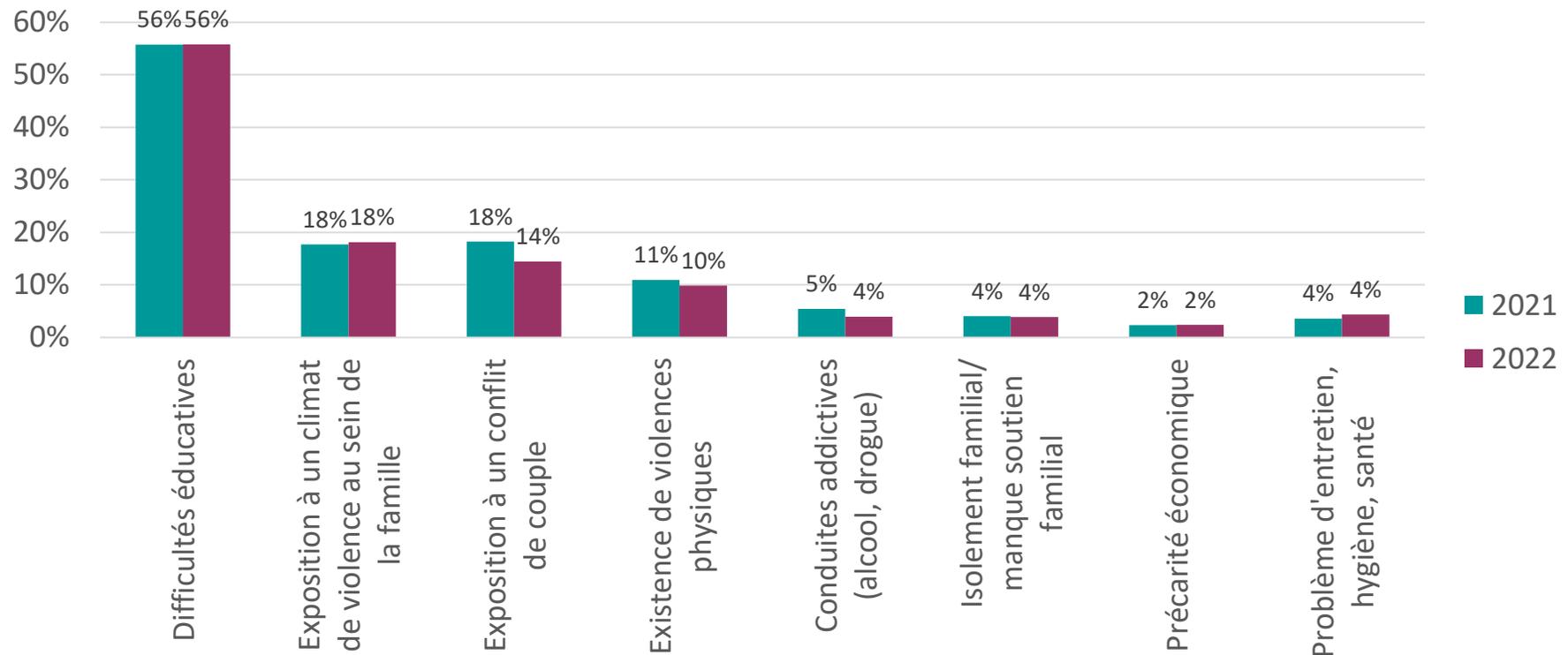


Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

3. Le repérage : Les informations préoccupantes

Contexte familial des enfants pour lesquels a eu lieu en 2022 une IP avec intervention évaluative

Part des enfants pour lesquels une IP a été évaluée selon leur contexte familial



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE*

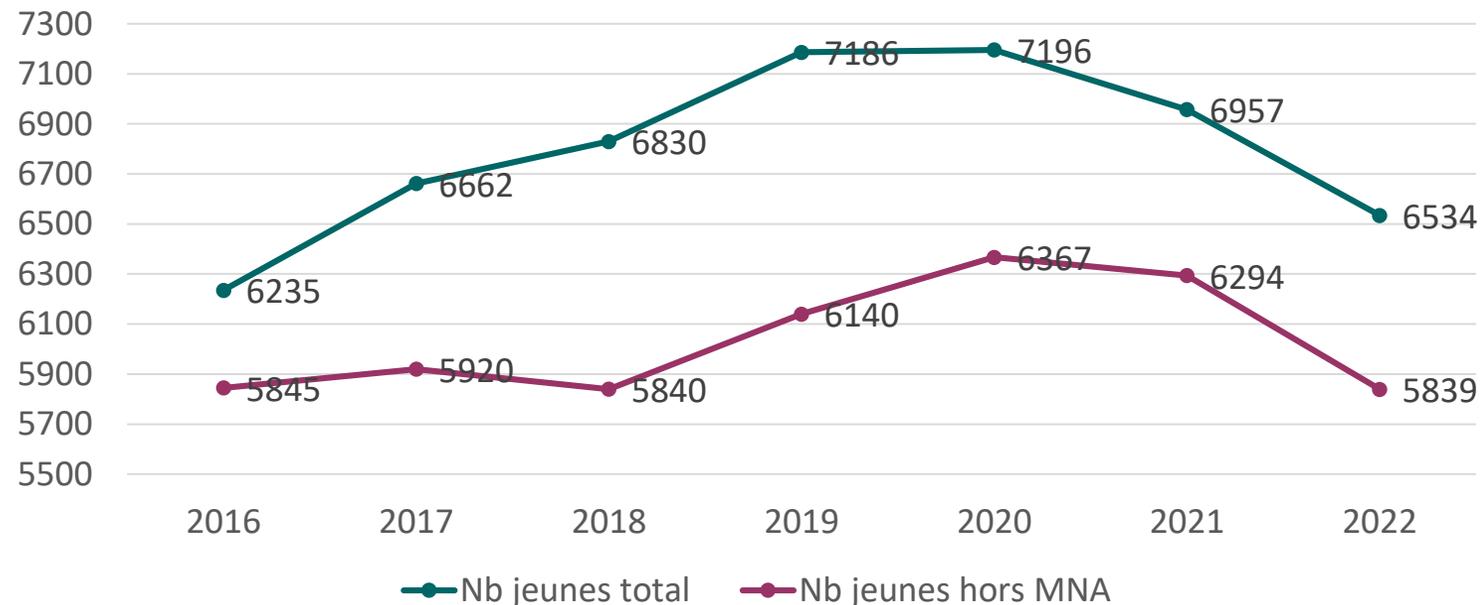
*Le nombre d'enfants pris en charge par l'ASE comprend des majeurs et mineurs accueillis ou accompagnés à leur domicile

6534 bénéficiaires de mesures ASE
au 31/12/2022, en baisse de -6% par
rapport à 2021

Entre 2021 et 2022:

- Hausse des MNA +4,8%
- Baisse des non MNA -7,2%
 - Baisse des enfants accompagnés à domicile (AED AEMO TISF)
 - Augmentation des enfants accueillis (+0,9%)

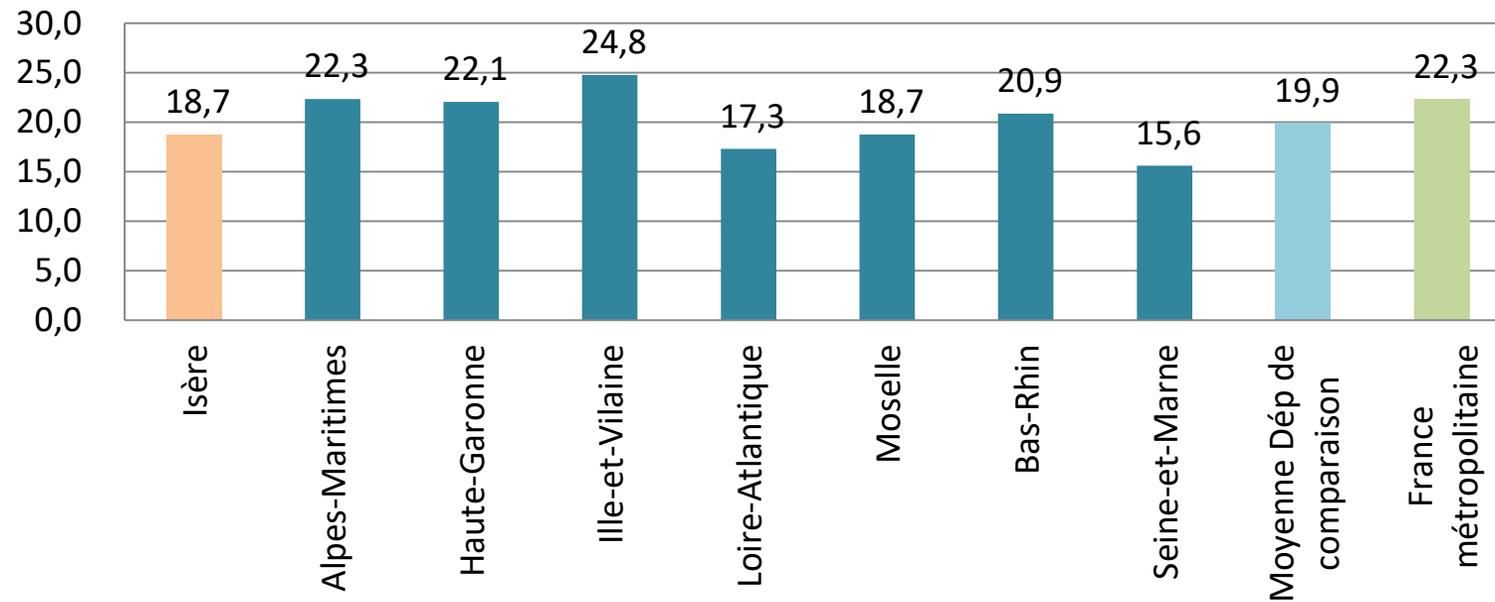
Nb jeunes pris en charge par l'ASE au 31/12 (hors aides financières)



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

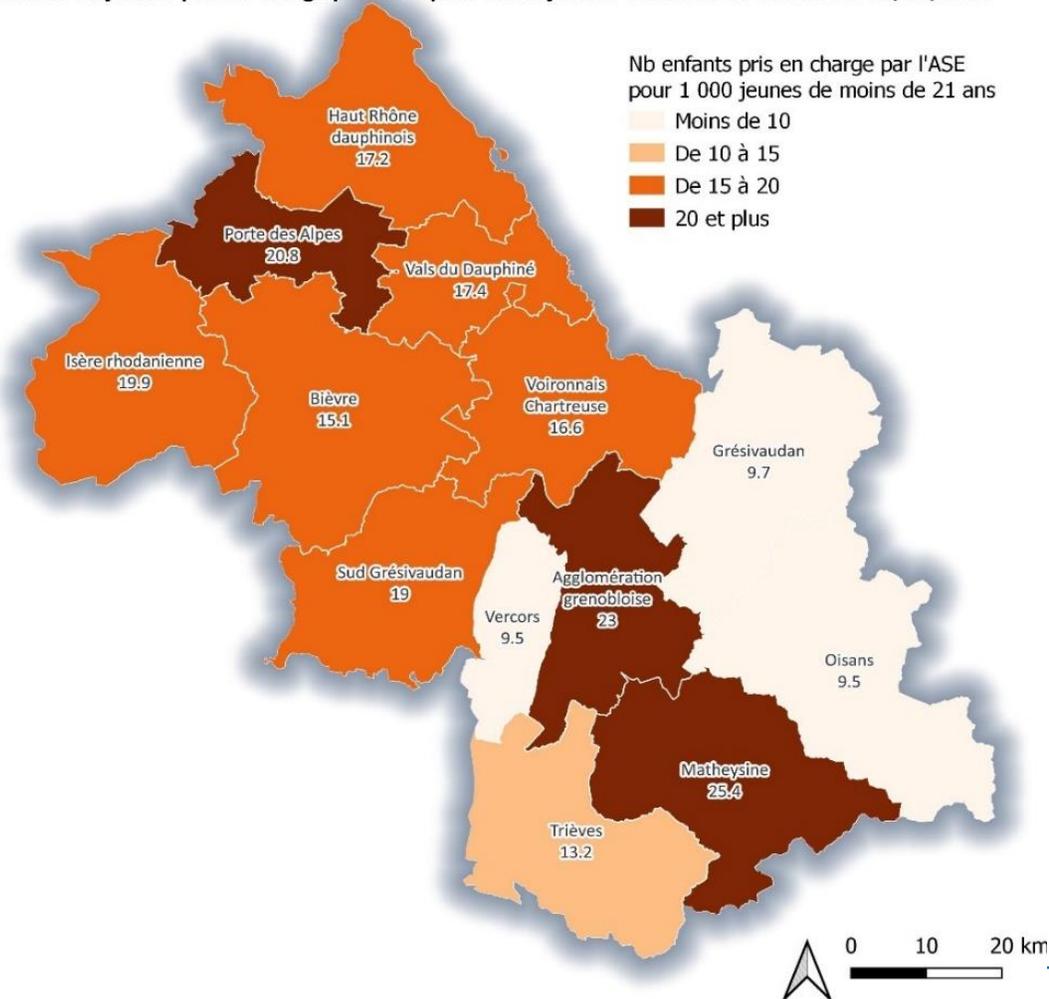
Nb de mesures pour 1000 jeunes de moins de 21 ans (hors TISF)
Données DREES au 31/12/2021



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

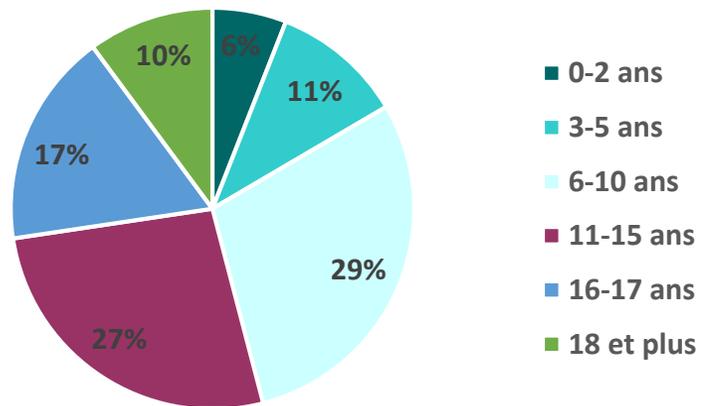
Nombre de jeunes pris en charge par l'ASE pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans au 31/12/2022



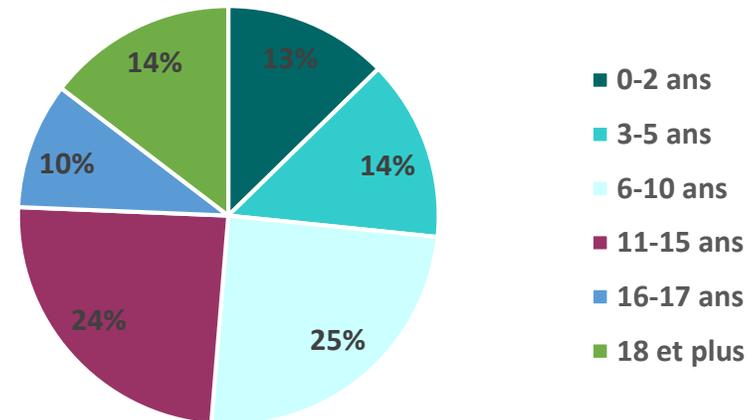
Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

Ages des jeunes pris en charge par l'ASE
au 31/12/2022



Population iséroise de moins de 21 ans
(INSEE 2019)



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE



6 534

Mineurs et majeurs pris en charge
par l'ASE

5 892 mineurs

597 majeurs

45 femmes enceintes ou avec enfants <3 ans

34% prestations administratives

66% mesures judiciaires



isère
LE DÉPARTEMENT

3 610

accompagnés
à domicile

2957

accueillis

186

En accueil
accompagnement
niveau 4

Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

Les enfants en situation de handicap pris en charge par l'ASE

Au 31/12/2022, **16,4% des jeunes pris en charge** par l'ASE ont une notification MDPH (soit 1077).

Parmi eux,

- On compte 94% de mineurs et 6% de majeurs.
- On note une surreprésentation des garçons par rapport à la population prise en charge par l'ASE : 71% de garçons et 29% de filles ont une notification MDPH.
- 44% ont une orientation vers un ITEP un IME, alors que ce taux était de 38% en 2019
- Au 31/12/2022, **17.6% des jeunes accueillis** (avec mesure de placement) ont une notification MDPH.

Au-delà, de plus en plus d'enfants sans notification mais présentant des troubles psy sont pris en charge par l'ASE.

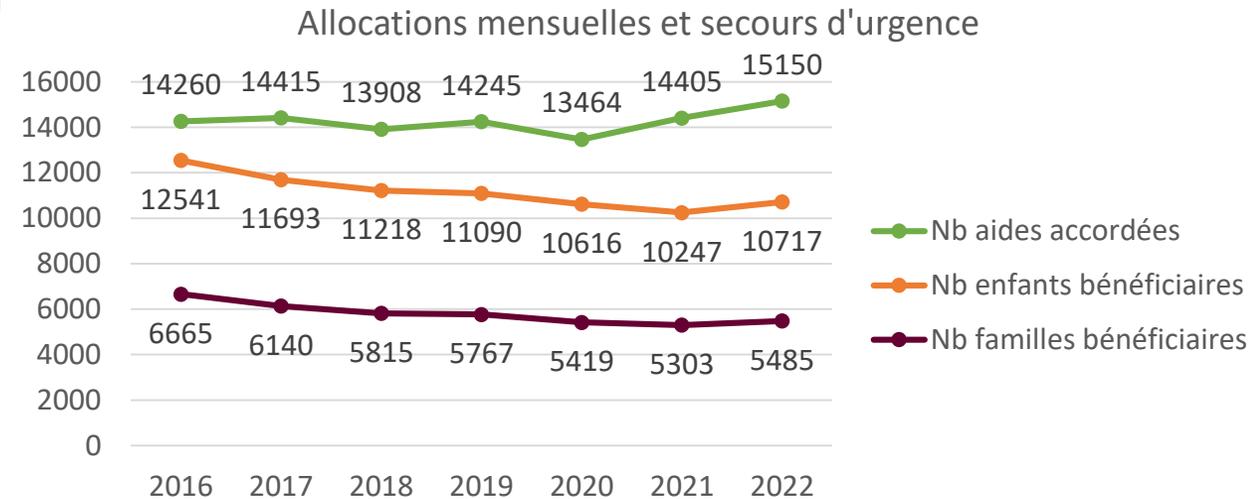
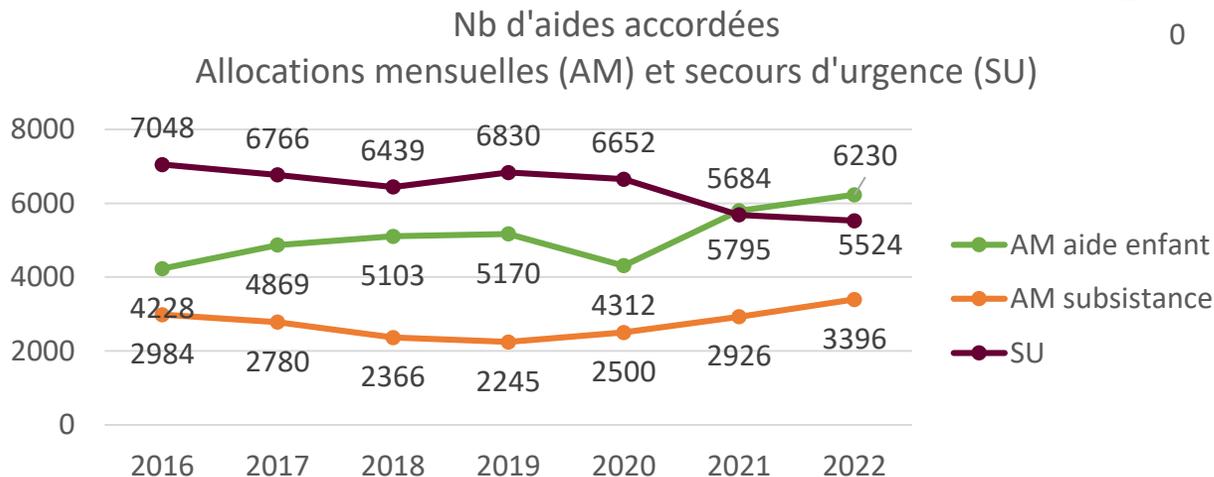
Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

Les aides financières

Entre 2021 et 2022:

- Augmentation de familles aidées (+3%) et du nombre d'aides accordées (+5%)
- Augmentation du montant distribué (+10%)



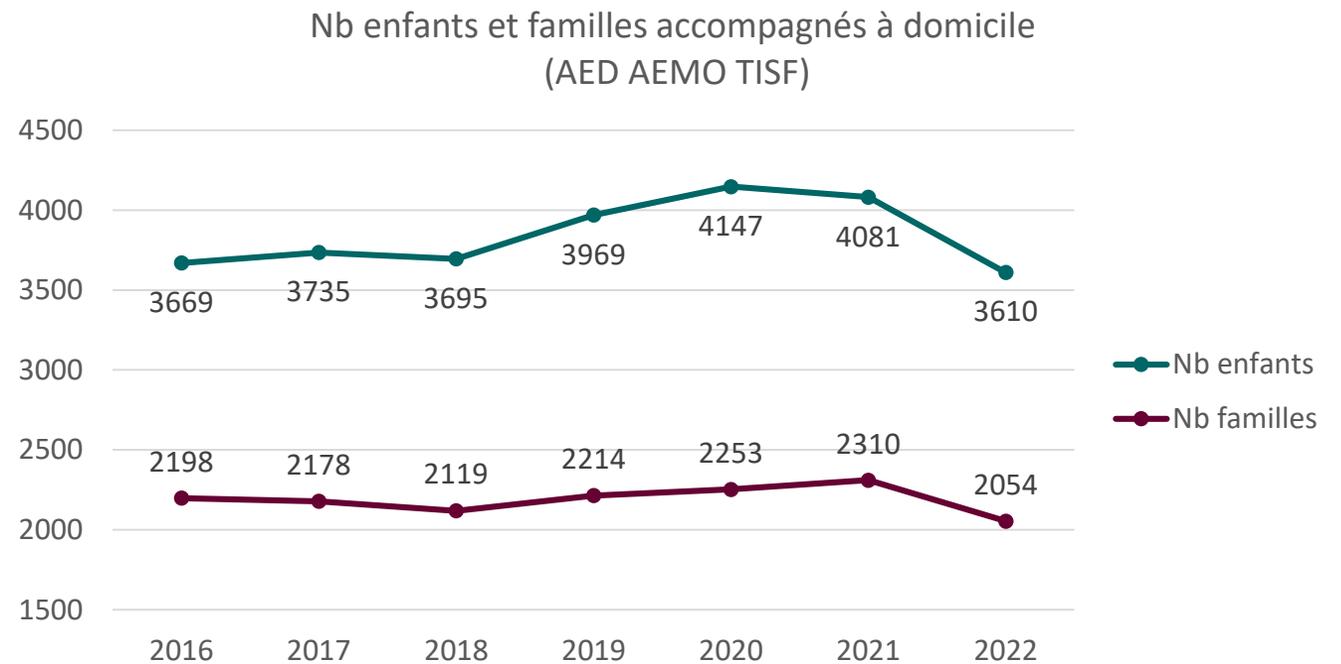
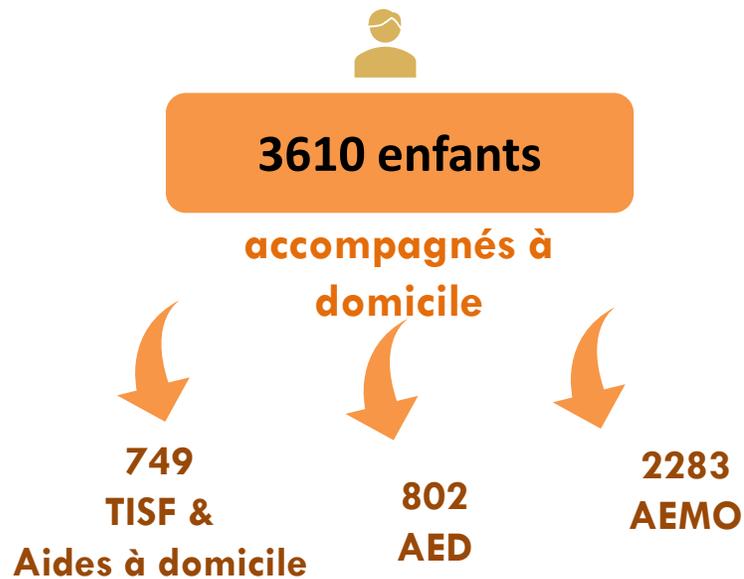
Entre 2021 et 2022:

- Augmentation du nombre d'AM
- Baisse du nombre de SU

Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

L'accompagnement à domicile



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

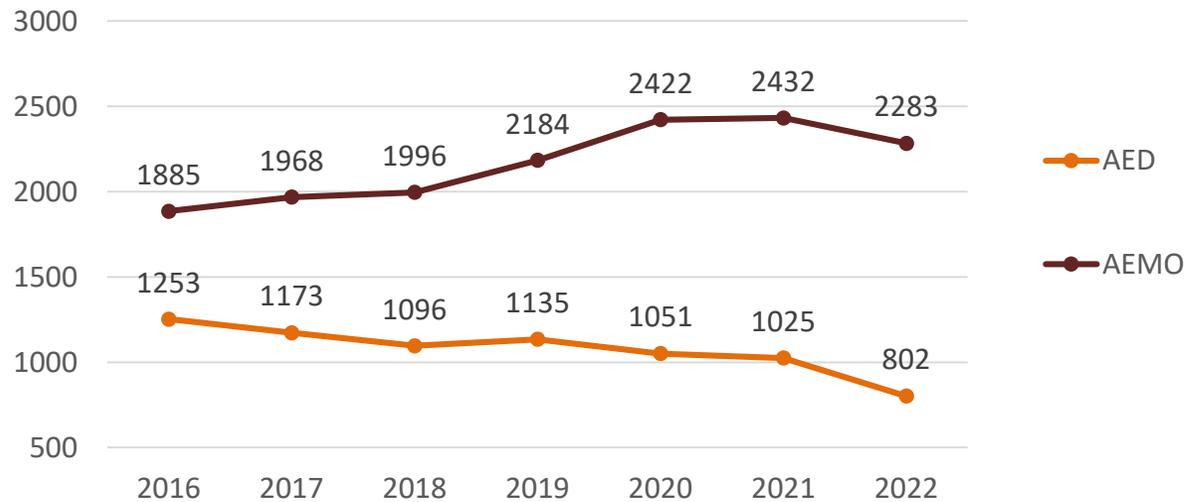
4. Les bénéficiaires de mesures ASE

L'accompagnement à domicile

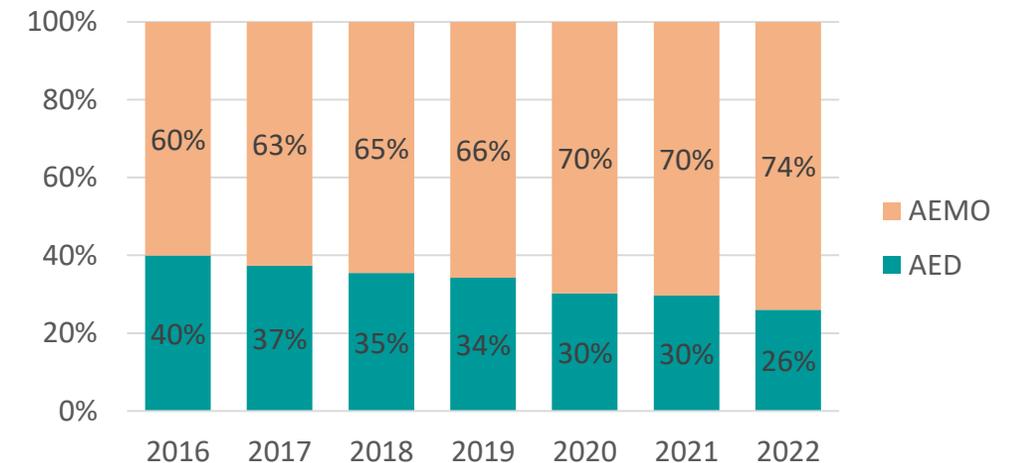
Entre 2021 et 2022

- Forte baisse des AED (-22%)
- Baisse des AEMO (-6%)

Nb enfants accompagnés en AED AEMO au 31/12



AED / AEMO



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

L'accueil



2957

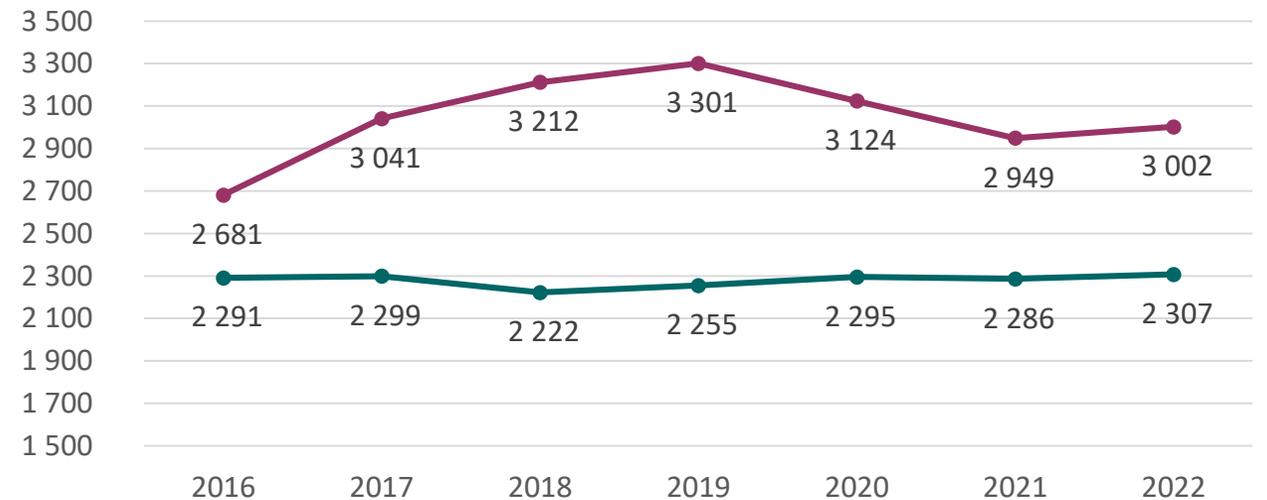
accueillis

**835 confiés
administrativement
à l'ASE**

**1978 confiés
judiciairement
à l'ASE**

**220
Placements
directs**

Nb de mineurs et majeurs accueillis



—●— Nb jeunes accueillis (mineurs, majeurs femmes enceintes ou avec enfants >3ans) HORS MNA

—●— Nb jeunes accueillis (mineurs, majeurs femmes enceintes ou avec enfants >3ans)

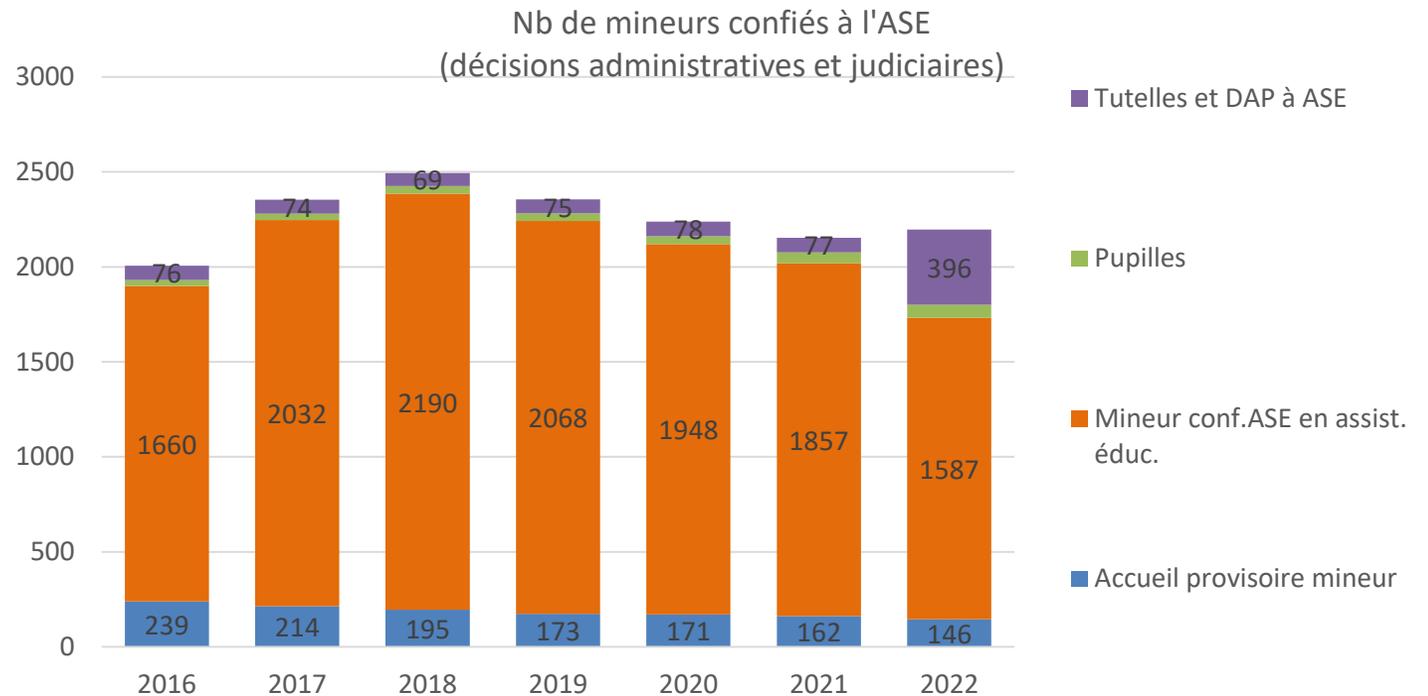
Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

L'accueil des mineurs

90% des placements sont judiciaires

- Baisse du nombre de mineurs confiés en assistance éducative et hausse des tutelles due à l'évolution de statut des MNA en 2022
- Basse des accueil provisoires (-39% entre 2016 et 2022)
- Augmentation des mineurs confiés à des tiers digne de confiance (176 en 2022)



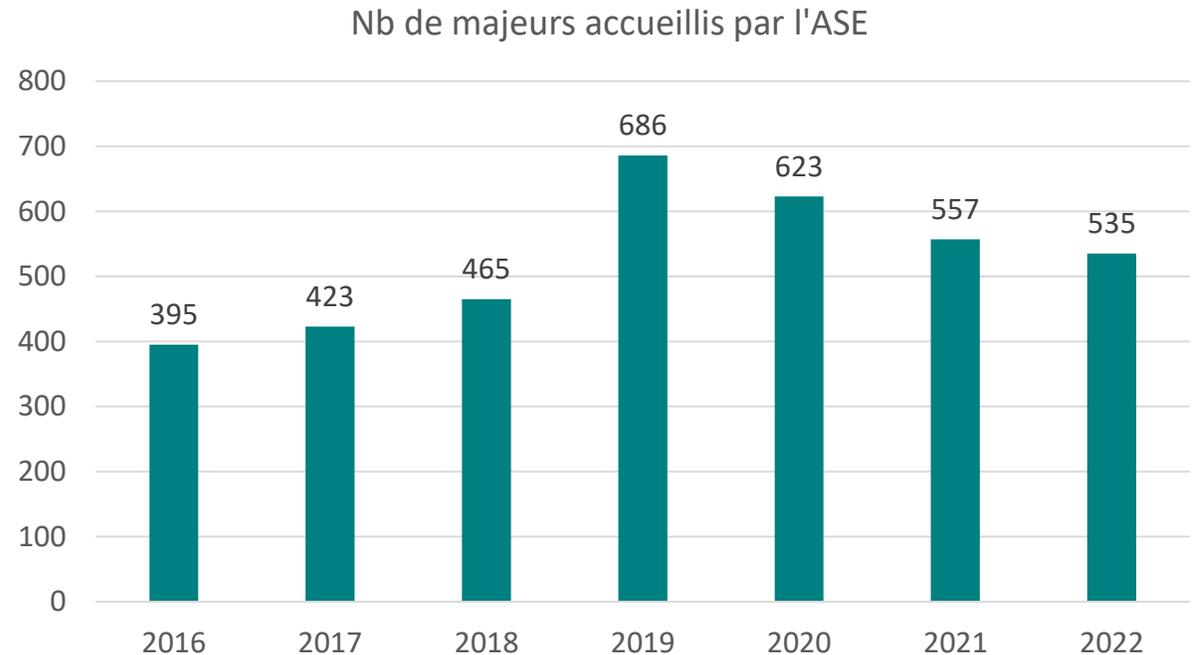
Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

L'accueil des majeurs

535 majeurs :

- 293 majeurs ex MNA: 45% des majeurs accueillis (en baisse)
- 255 majeurs non MNA : en hausse de +16% entre 2021 et 2022



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE

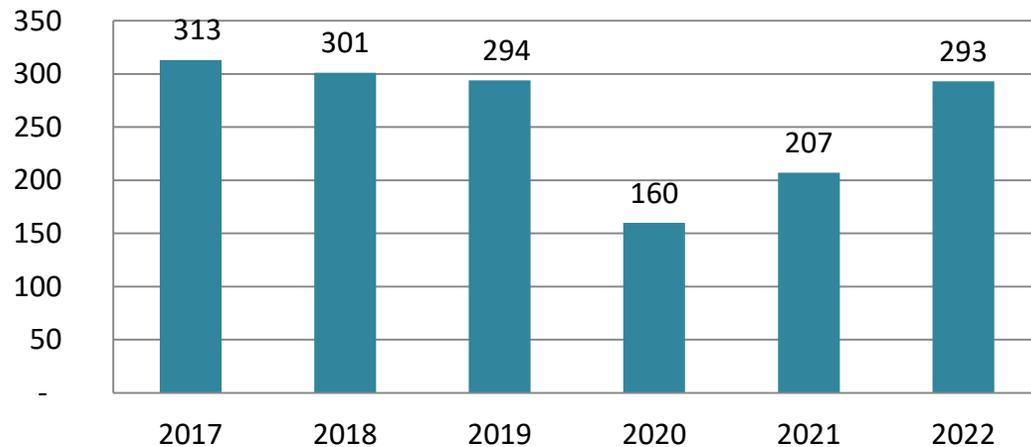
L'accueil des MNA

Augmentation des arrivées au niveau national (+31% entre 2021 et 2022)

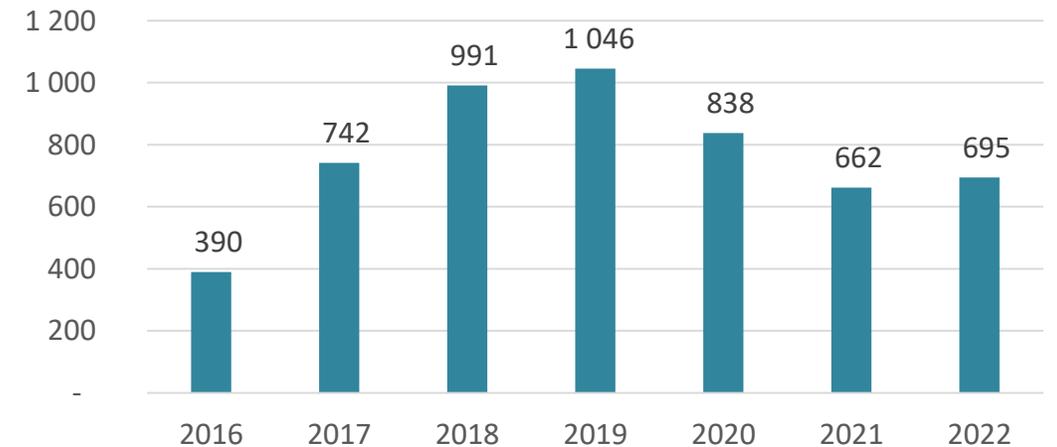
=> Augmentation du nombre de MNA confiés à l'Isère

Les MNA accueillis: 24% des jeunes accueillis
17 ans en moyenne

Nb MNA confiés à l'Isère pour prise en charge



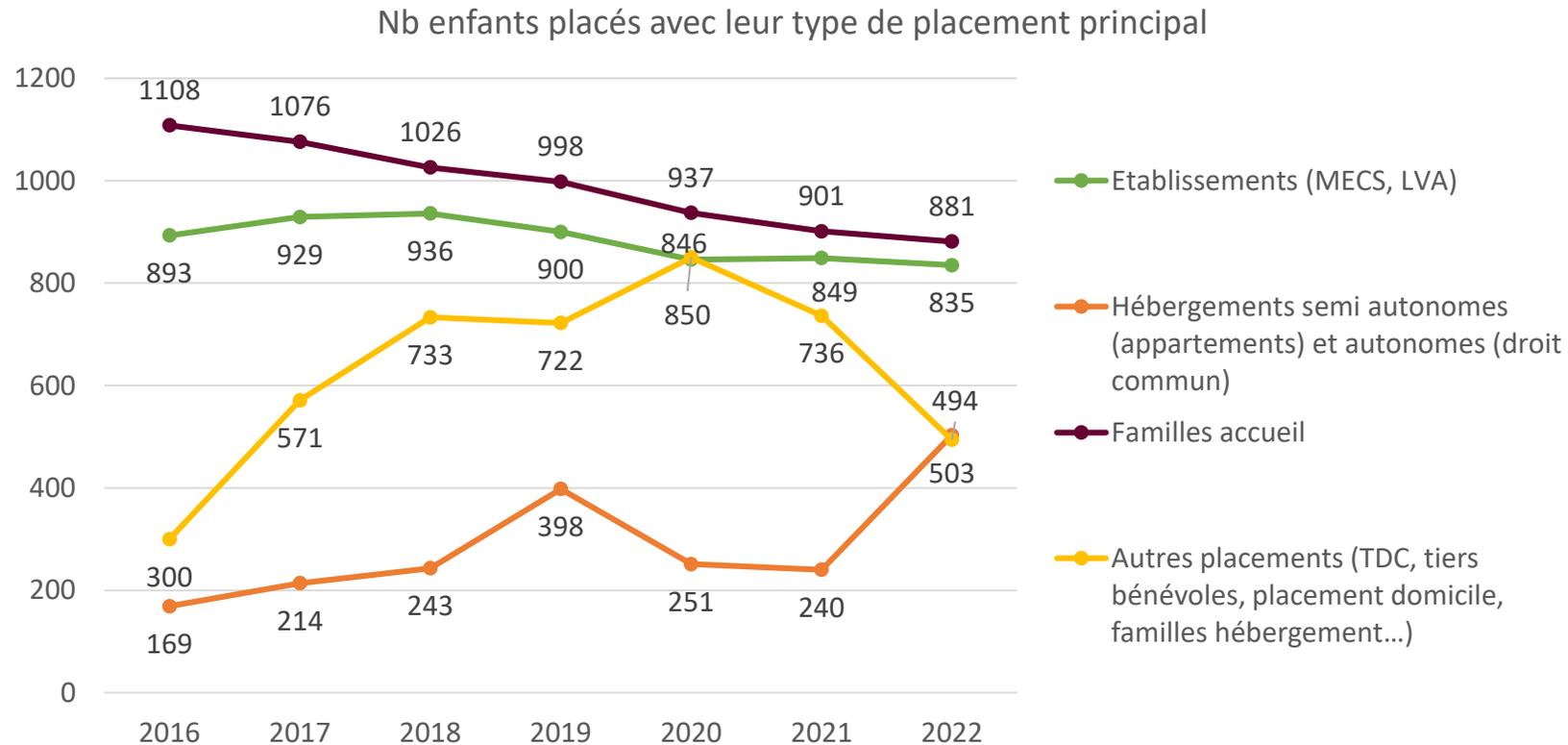
Nb MNA pris en charge au 31/12



Chiffres clés 2022 en Protection de l'Enfance

4. Les bénéficiaires de mesures ASE :

L'accueil : modalités d'accueil



Observatoire

Départemental de la Protection de l'Enfance

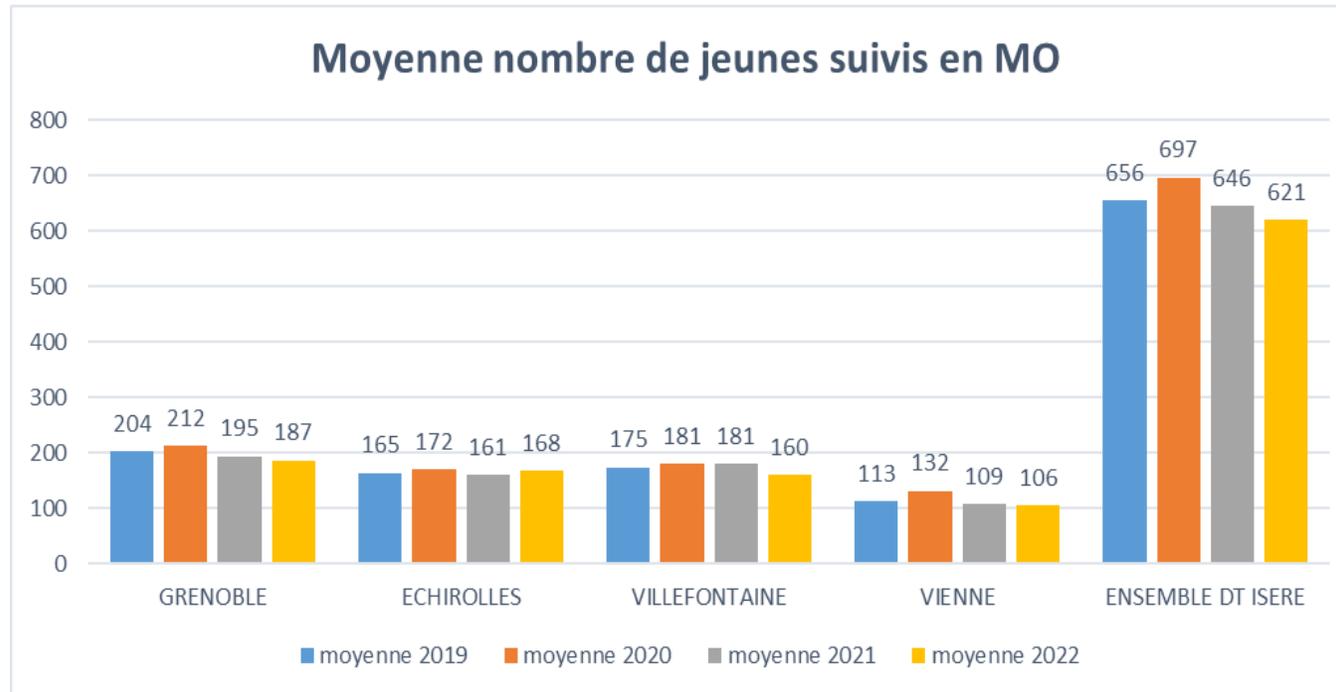


Chiffres clés de l'activité protection de l'enfance en Isère



Statistiques Protection Judiciaire de la Jeunesse 2021

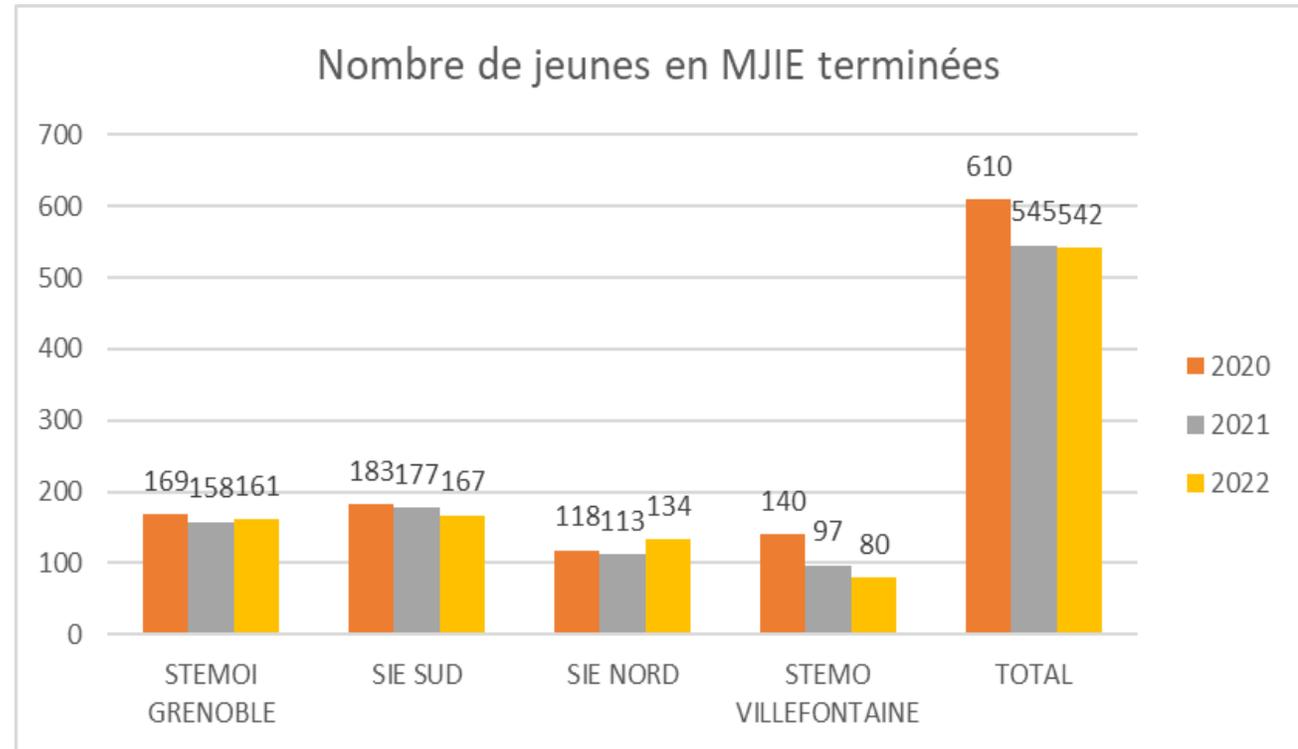
L'activité globale en 2022



Globalement, la baisse d'activité est liée à la diminution des alternatives aux poursuites. Ce qui a un impact plus marquant au Nord Isère où la complémentarité avec le SAH sur les réparations n'était que peu active, le SP prenant traditionnellement les réparations. Avec la baisse des réparations parquet, l'activité du Nord Isère a donc diminué. L'année 2023 ne vient cependant pas confirmer cette tendance à la baisse.

Les Mesures Judiciaires d'Investigation Educatives (MJIE)

- En 2022, l'activité en Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) est restée stable par rapport à 2021 alors que nous pensions qu'elle augmenterait en raison de la mise en place du CJPM qui élargit le recours au MJIE et l'impose notamment pour chaque procédure criminelle.
- La part de MJIE Pénales aurait dû augmenter mais elle est restée stable pour le moment (93% de civil, 7% de pénal).



L'intervention de la PJJ au sein de la CRIP

- Depuis 2021, un éducateur PJJ a été **mis à disposition de la CRIP** à hauteur de 20%. En 2022, il est intervenu dans 88 situations sur 3200.
- En 2023, ses missions vont évoluer pour aller plus sur le soutien aux évaluations en étant présent dans les cellules territoriales d'IP (CTIP). Il sera affecté dans un territoire de l'ASE.

Le travail conjoint concernant les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

- Le nombre de mineurs non accompagnés suivis par la PJJ en Isère a considérablement diminué entre 2019 et 2022 (41 MNA en 2019, 28 en 2020, 13 en 2021 et 10 MNA en 2022).
- Depuis janvier 2023, la hausse du nombre de MNA pris en charge par la DTPJJ Isère, soit 18 MNA sur 1652 jeunes suivis sur le territoire est due à l'augmentation exponentielle du nombre de MNA accueillis par le Conseil départemental cette année.
- Depuis fin 2019 : rencontres trimestrielles entre la DTPJJ et la cellule MNA du département
- Malgré ce travail partenarial, la prise en charge des MNA reste complexe, notamment pour assurer la fluidité des parcours des mineurs en cas de prise en charge au pénal.

L'implication de la PJJ dans le formation des professionnels en protection de l'enfance

- **Le travail sur la neutralité :**
- Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et la publication de l'avis du Conseil d'Etat du 14 octobre 2021 relatif au respect du principe de neutralité dans les établissements et services du SAH relevant de la PJJ
- En 2022, la référente laïcité et citoyenneté de la DTPJJ Isère est intervenue auprès de 337 professionnels du SAH conjoint ou du Conseil Départemental en 2022
- **La formation tripartite sur les violences sexuelles en établissement.**
- Construction et démarrage en 2022 de la formation CD/Parquet/PJJ sur les violences sexuelles en établissement

Etat des lieux du dispositif EMERAUD d'accueil d'urgence



Bilan d'activité 2022 présenté par le Charmeyran

EMERAUD

A la demande des élus, l'évolution du dispositif d'accueil d'urgence est née d'un travail conjoint entre le Département, l'EPD Le Charmeyran et l'association Les Œuvres Saint Joseph.

Les constats sont partagés entre les acteurs du champ de la protection de l'enfance s'agissant des modalités de prise en charge des situations d'urgence :

- un manque d'uniformité dans les pratiques,
- une absence de partage clair s'agissant de la notion d'urgence,
 - des outils peu adaptés aux besoins,
- des difficultés à assurer l'évaluation de la situation de l'enfant et de son environnement dans les 15 jours précédant l'audience dans le cadre des ordonnances de placement provisoire pour les situations non connues des services du Département.
- une difficulté à réguler le dispositif d'accueil d'urgence.

EMERAUD

- instituer une porte d'entrée unique et des outils adaptés,
- mobiliser le dispositif pour des situations d'urgence avérée et sur une périodicité courte,
- resituer l'accueil d'urgence dans un schéma départemental de régulation des places. Ceci pour garantir l'effectivité des mesures de placement en urgence et assurer une plus grande équité de traitement des situations

EMERAUD

- générer un gain de temps pour les services d'aide sociale à l'enfance sur les territoires,
- assurer une plus grande équité dans le traitement de ces situations d'urgence,
- assurer un rôle d'observation et de projection afin d'ajuster les moyens aux besoins.

EMERAUD

Le Département en tant que pilote de ce dispositif inscrit cette évolution dans le cadre des conclusions des Etats généraux en protection de l'enfance et dans les axes stratégiques du schéma enfance famille 2020/2024 (fiche n°21)



EMERAUD

Fiche action n°21 :

Les objectifs: Recentrer les établissements d'accueil d'urgence sur leur mission première, à savoir accueillir en urgence, évaluer la situation des enfants accueillis et proposer des orientations vers la réponse la plus adaptée à leurs besoins

Assurer un accueil inconditionnel des mineurs en situation de danger nécessitant un accueil en urgence



EMERAUD

Les indicateurs d'évaluation

☐ Indicateurs de réalisation :

- o Définition des modalités de mise en œuvre inconditionnelle des accueils d'urgence

☐ Indicateurs d'impact :

- o Orientations suite à un accueil d'urgence

- o Durée moyenne de séjour en établissement d'accueil d'urgence



Equipe Mobile d'Evaluation et de Régulation de l'Accueil d'Urgence Départemental

Le service EMERAUD a été créé en février 2020

Le service est ouvert 7/7 avec une astreinte le soir avec relais de la direction de 1h du matin à 8h30. Chaque jour deux professionnels sont dédiés aux urgences.

L'équipe est composée d'une cadre socio-éducatif, d'une secrétaire, d'un psychologue et de dix assistants socio-éducatif (éducateurs spécialisés et éducateurs de jeunes enfants)

Deux sites du service EMERAUD : Ruy Montceau et Echirolles



Missions

LA REGULATION

Recherche de places sur les dispositifs d'accueil d'urgence
Mise en oeuvre des placements en urgence

L'ÉVALUATION

Evaluation de la situation, de l'environnement de l'enfant et des besoins d'aide pour établir une préconisation en vue de l'audience en assistance éducative

La porte d'entrée de l'accueil d'urgence départemental

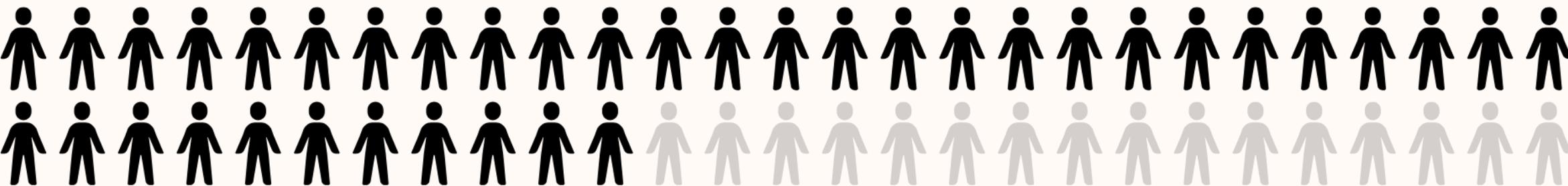


En 2020 : 483 mineurs

en 2021 : 481 mineurs

en 2022 : 410 mineurs

en 2023 au 30 novembre : 451 mineurs



410 MINEURS EN 2022

342 Mineurs mis à l'abri

262 sur les dispositifs d'accueil d'urgence

40 auprès de tiers

40 accueils divers : FA du département, hospitalisation ,
confiés à l'autre parent, etc..





410 MINEURS EN 2022

68 Mineurs non mis à l'abri

23 mineurs non admis dans le cadre d'un JAE/AP soit du fait que le caractère urgent n'a pas été retenu soit du fait qu'une solution a été trouvée par la commission de régulation

21 mineurs non admis du fait de leur fugue avant leur arrivée sur leur lieu d'hébergement (13 en 72h et 8 en OPP)

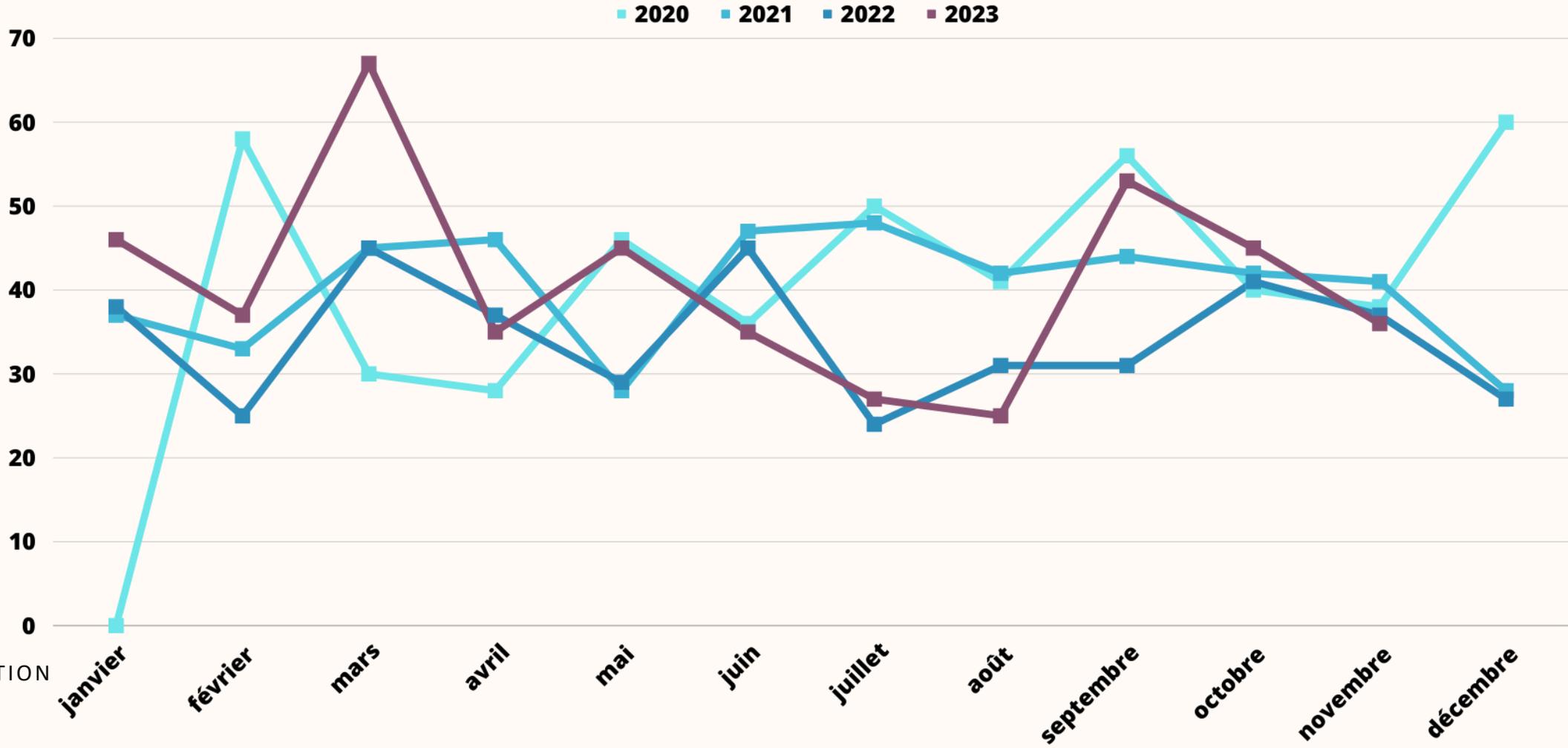
12 mineurs non admis du fait d'une sollicitation en pré-évaluation (pas eu de décision de placement)

8 mineurs non admis du fait de l'errance du jeune

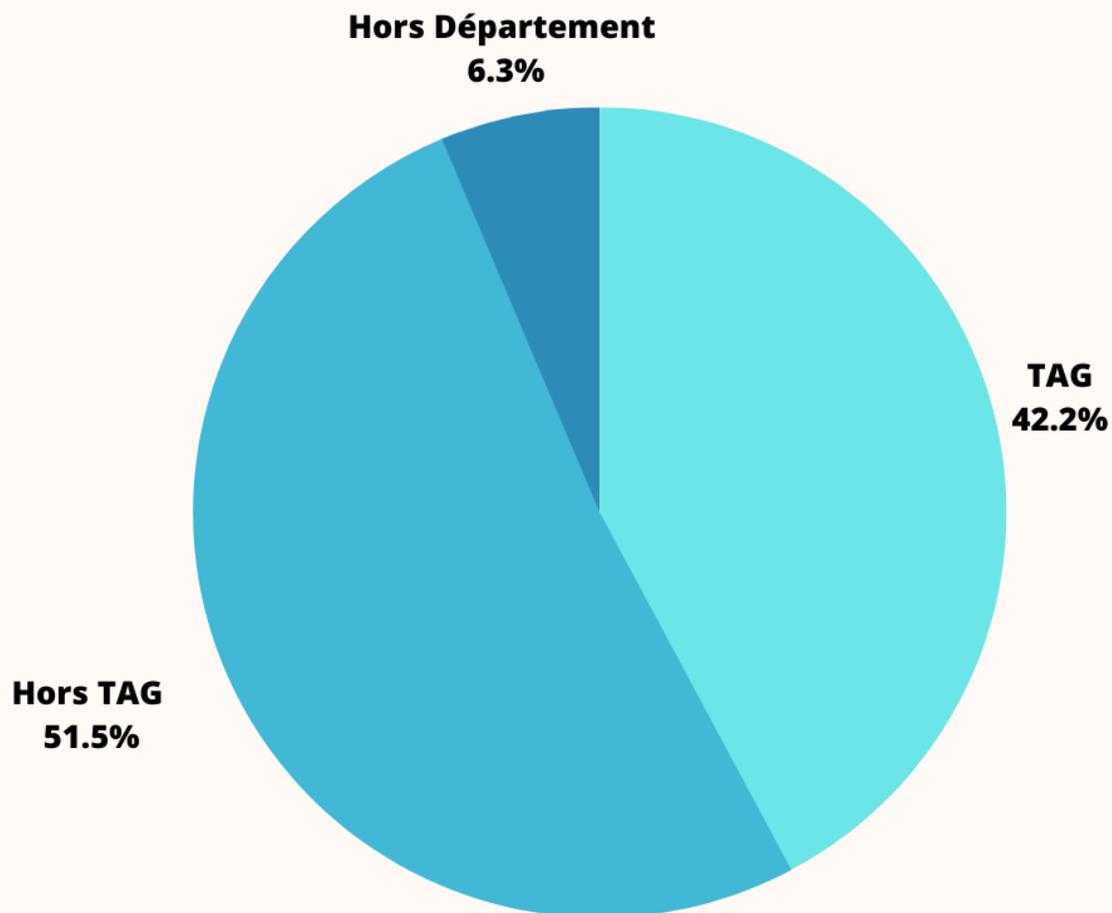
6 mineurs non admis du fait d'une évaluation à partir du domicile avec accord du magistrat qui conclut à la non nécessité d'un accueil

5 mineurs non admis du fait de la fuite des parents

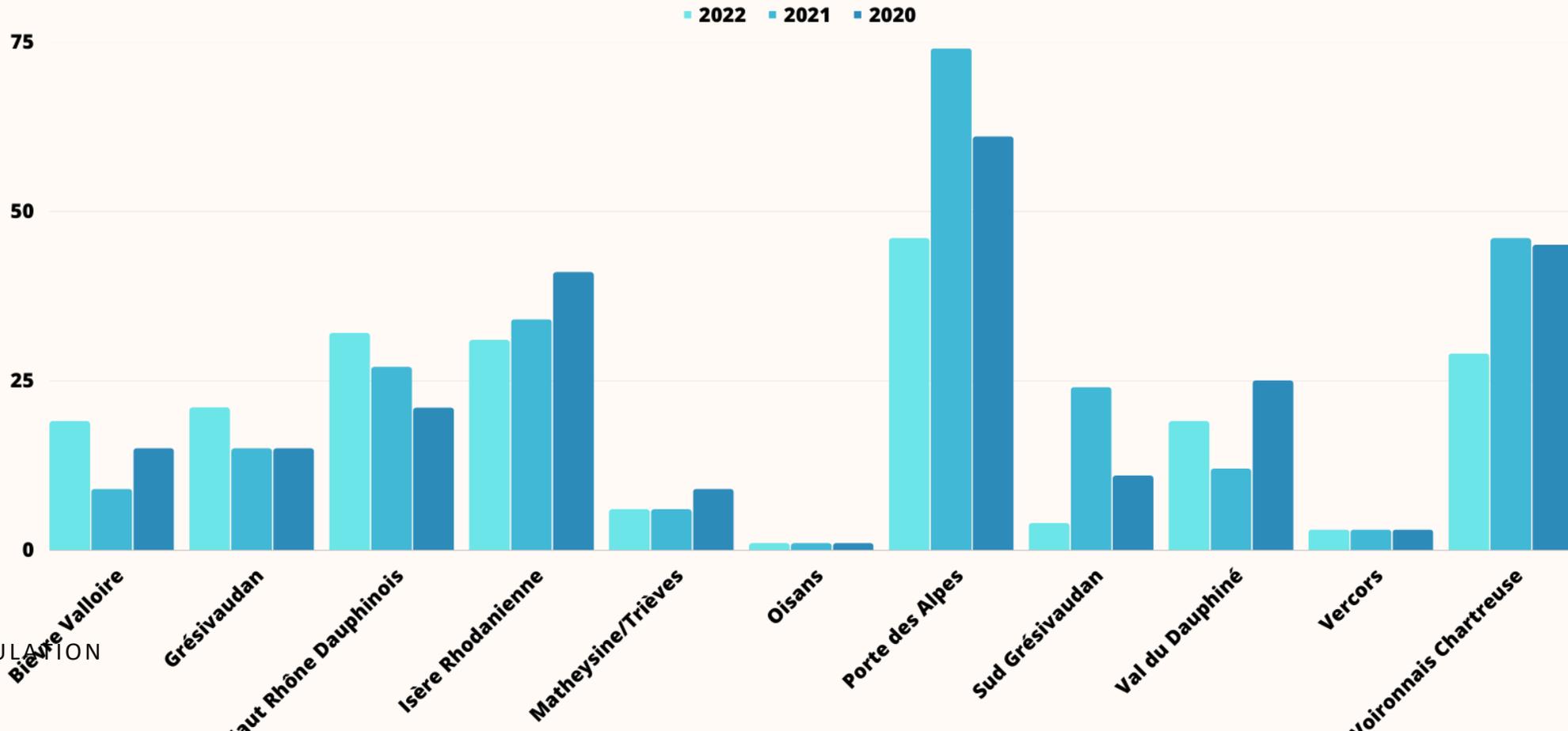
La porte d'entrée de l'accueil d'urgence départemental



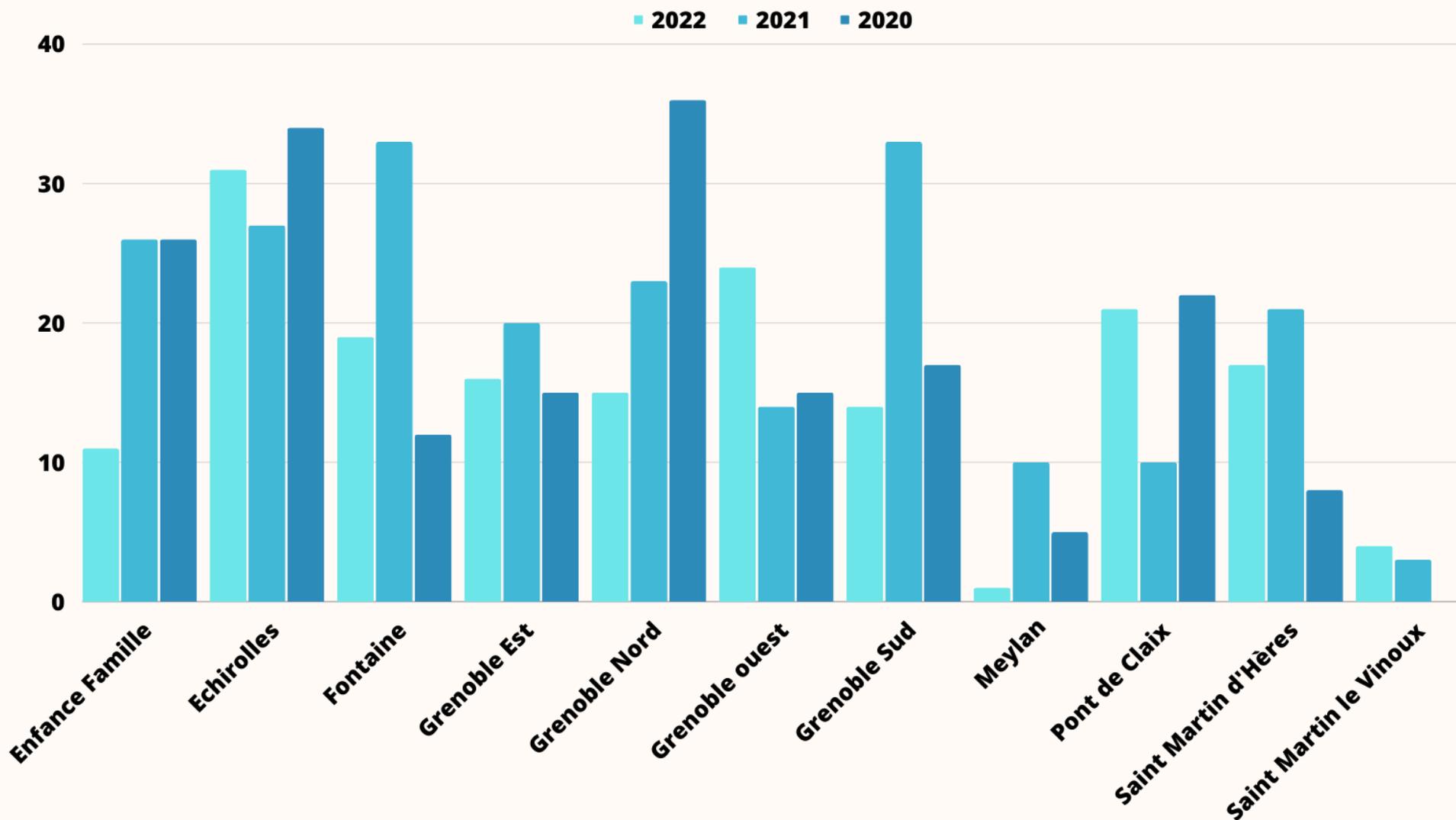
Répartition des sollicitations TAG / Hors TAG / Hors département



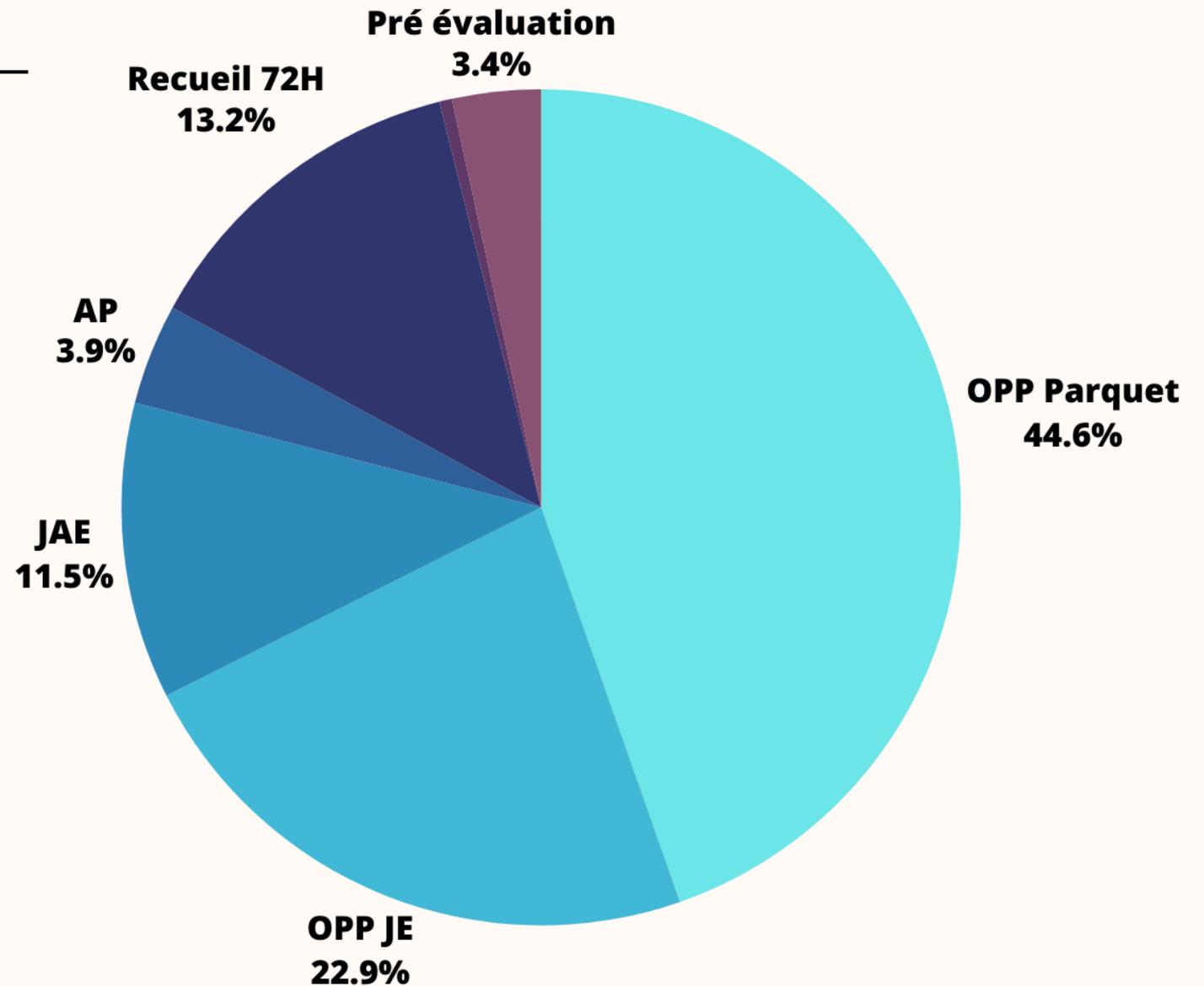
Répartition des sollicitations par territoire



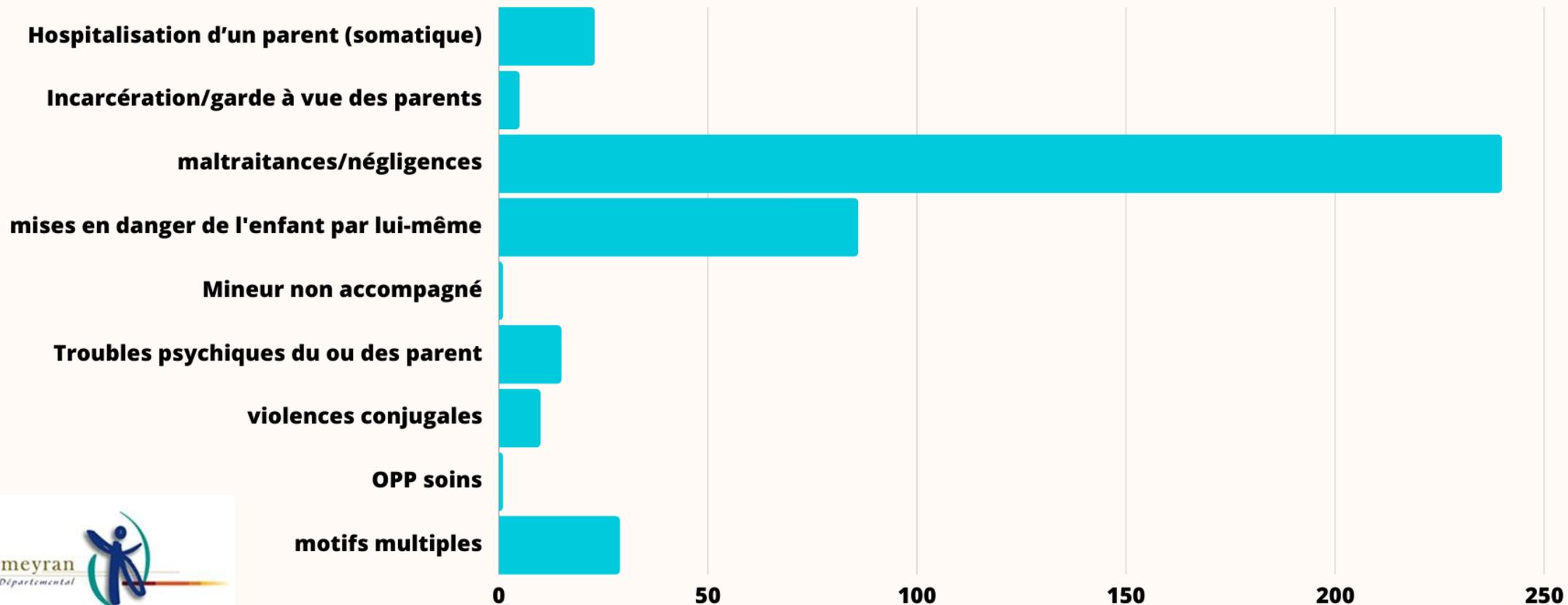
Répartition des sollicitations par SLS



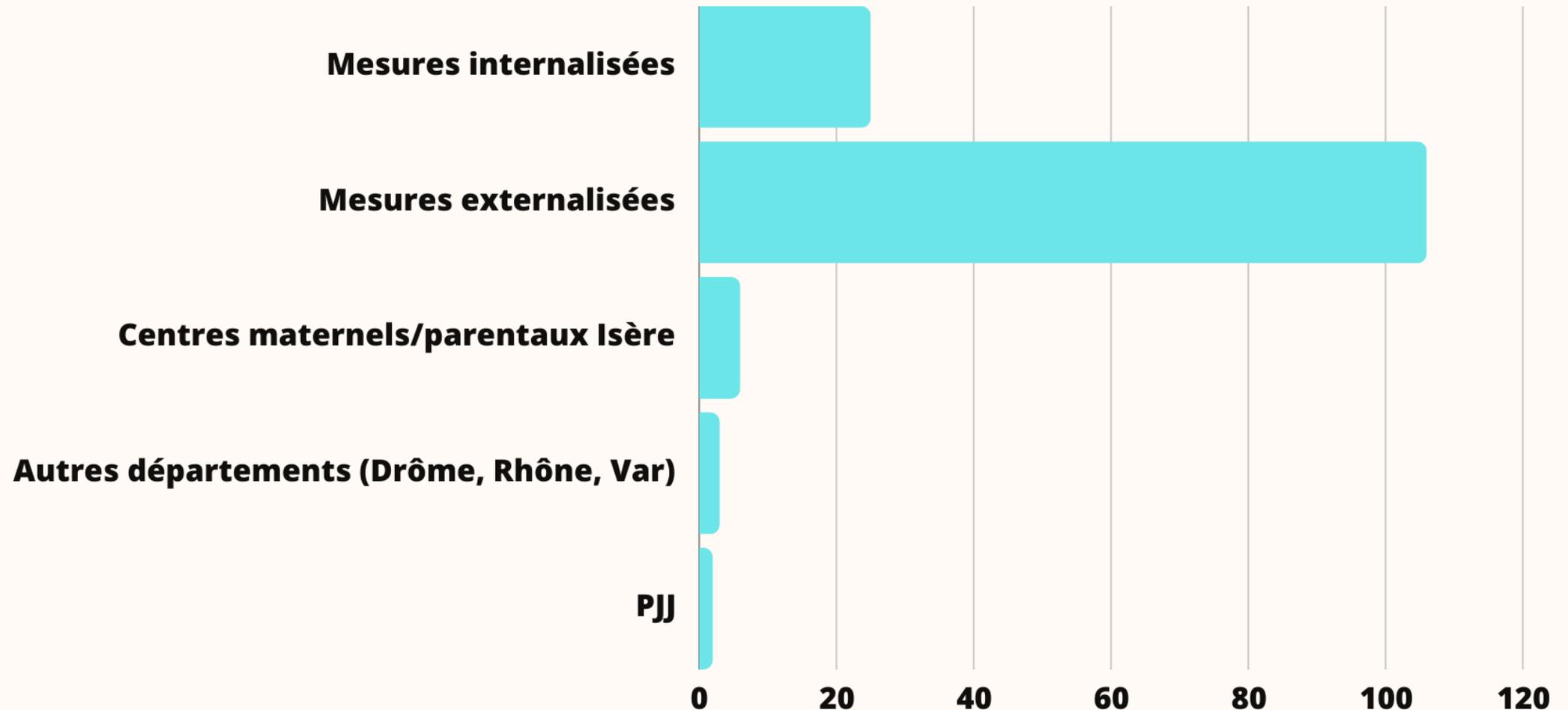
Répartition des mesures à l'entrée



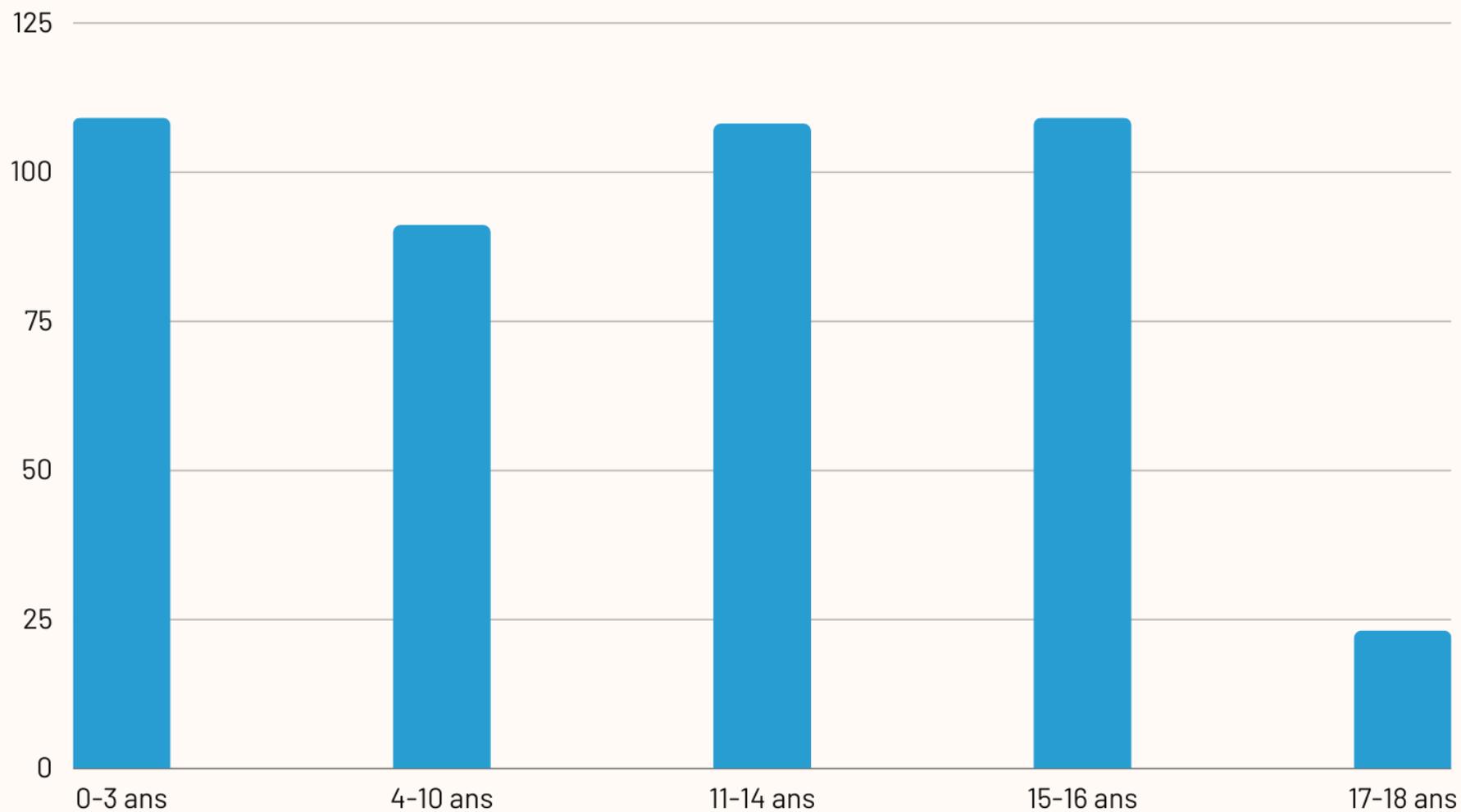
Motifs de placement des accueils d'urgence



Placement en urgence pour les mineurs bénéficiant d'une mesure AED ou AEMO



Répartition par tranches d'âges



Dispositifs d'accueil d'urgence 0-3 ans



Nord Isère

La Courte Echelle OSJ
9 places

Sud Isère

La pouponnière
Charmeyran 36 places
DHFA 8 places

Dispositifs d'accueil d'urgence 4-18 ans



Nord Isère

Foyer enfance nord Isère 4 -12 ans :
10 places (Isle d'Abeau)

Maison d'accueil d'urgence d'Eydoche 3-8
ans : 6 places

Courte Echelle 4-10 ans : 11 places
(Jardin)

Maison des Jardins 10-18 ans : 12 places
(Roybon)

Maison des Etangs 10-18 ans : 8 places
(Meyrieu les Etangs) arrêt de l'accueil
d'urgence au 31.08.23

Sud Isère

Foyer enfance sud Isère
3-18 ans : 30 places
(La Tronche)

Biviers 3-10 ans: 10 places

Coopération avec le service signalant



Au moment de
l'envoi du
signalement

Dès la prise d'OPP

Au cours de
l'évaluation

Contacter le service
EMERAUD au
04-76-01-43-51
et transmettre le
signalement et tous les
documents relatifs à la
situation et les
coordonnées de la famille

Echanger sur la pertinence
de la présence du service
signalant lors de la mise en
oeuvre du placement et la
nécessité du concours des
forces de l'ordre

Organiser les modalités
d'intervention et définir
avec les partenaires la
place et le rôle de chacun

Echanger sur la situation

Le recours aux forces de l'ordre

15%



Pour 84.15% des sollicitations (345), il n'y a pas eu de nécessité de recourir aux forces de l'ordre. Pour 15.85% (65 enfants) des sollicitations relèvent d'une mise en œuvre avec le concours des forces de l'ordre.

L'évaluation

269 mineurs ont fait l'objet d'une évaluation

En 2022, 269 évaluations ont été réalisées sur 410 mineurs ayant fait l'objet d'une sollicitation en accueil d'urgence. Cela représente environ 5 situations évaluées par semaine. Il est comptabilisé les évaluations dans le cadre des OPP, des accueils 72H et recueil 5 jours ainsi que les pré-évaluations.



L'évaluation

Rencontre
avec le
mineur

Rencontre
avec les
parents /
visite du
domicile

Visite
d'observation

Liens avec les
professionnels
connaissant
l'enfant:
scolarité, soins,
services
éducatifs

Recherche
de tiers

Taux de retour au domicile suite à une décision de placement en urgence

35%

Sur l'ensemble du département et sur les 277 OPP JE/Parquet avec admissions, 35.01% (97) ont abouti à une mesure de milieu ouvert ou de placement à domicile ou main levée en assistance éducative. En 2021, ce ratio départemental était de 27,8% (269 OPP JE/Parquet pour 75 mesures avec retour au domicile).



Ce taux calculé sur les territoires les plus importants en nombres d'enfants pris en charge par le service EMERAUD varie de 20% à 60%

Accueil auprès de tiers de l'environnement de l'enfant

pour 40 enfants

Sur l'année 2020, 24 enfants ont été accueillis en contrat de parrainage auprès de tiers.

Sur l'année 2021, il s'agit de 27 enfants.

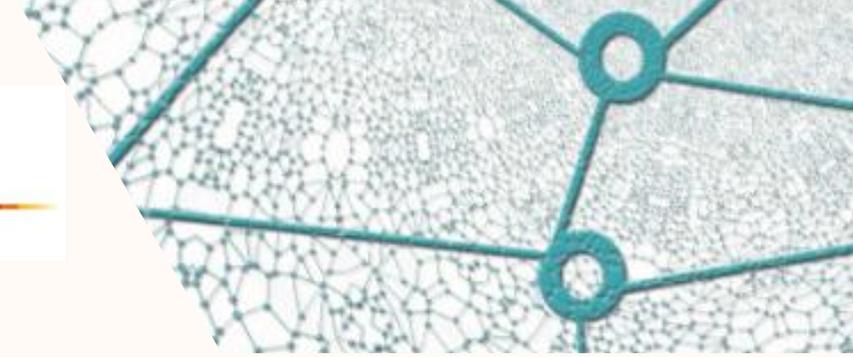
Pour l'année 2022, il y a eu 40 enfants accueillis auprès de tiers de l'environnement de l'enfant. Sur ces 40 enfants, pour 37 enfants un contrat de parrainage a été contractualisé entre le tiers accueillant et l'EPD Le Charmeyran.



17 mineurs ont été confiés à des tiers digne de confiance à l'issue de l'audience auprès du Juge des Enfants

L'évaluation

Evolution en 4 années



Evolution de 4 ETP éducatif à 6, augmentation de l'ETP du CSE passant de 0.5% à 1 ETP .



Confinement
Mise en place de la commission de régulation des places

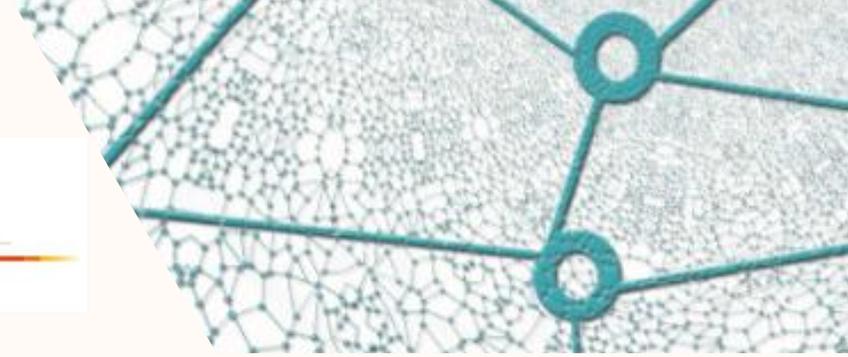
Evolution de 6 ETP à 10
augmentation de l'ETP psychologue
Ouverture du site dans le Nord Isère



Ouverture de la MDJ et MDE (OSJ)
Soutien du service accueil familial du département pour environ 15 enfants

Ouverture de la Maison d'accueil d'urgence d'Evdoche

Evolution en 4 années



Décision de la direction du Charmeyran de limiter le sur-effectif à 20%



Déménagement de la maison de Jardin à Roybon (passage à 12 places)

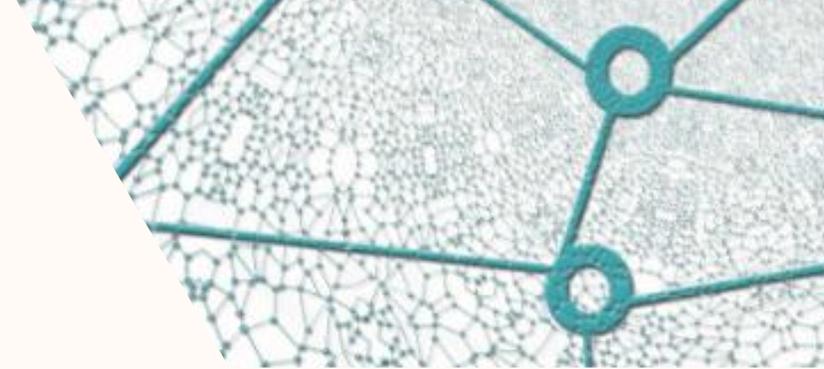
Ouverture du site de Biviers
Ouverture d'un groupes 0-3 ans à la pouponnière de La Tronche



Recours aux assistants familiaux de manière plus importante (plus de 40 enfants)

Arrêt des accueils d'urgence à la MDE à Meyrieu

Démarches d'analyse et hypothèses

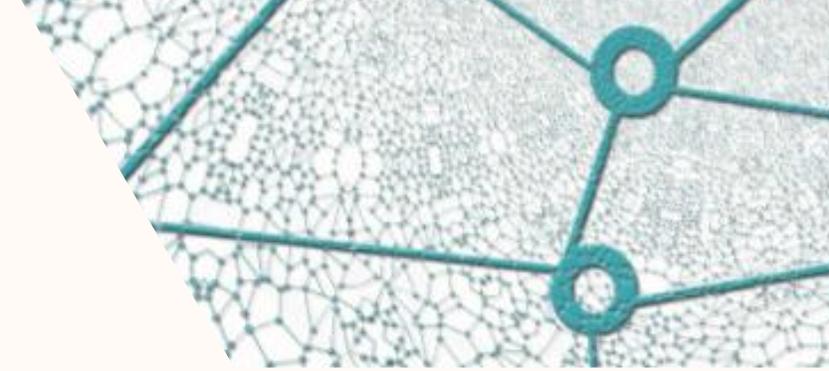


Indicateurs d'impact :

o Orientations suite à un accueil d'urgence

- 1/3 des enfants accueillis en urgence retournent au domicile avec ou sans mesure
- le contrat de parrainage : une approche en urgence de la recherche systématique des tiers

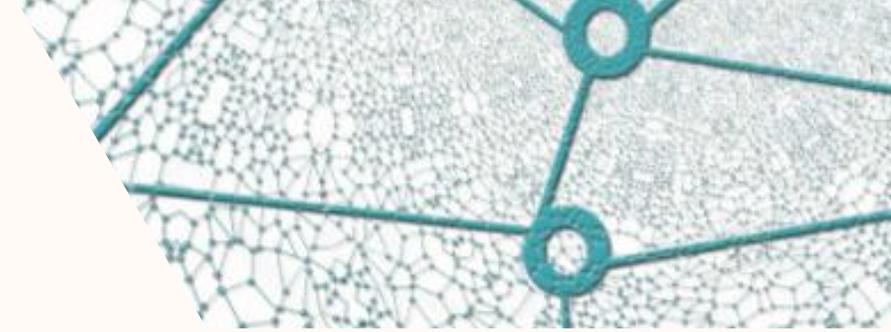
Démarches d'analyse et hypothèses



Indicateurs d'impact :

- o Durée moyenne de séjour en établissement d'accueil d'urgence

Démarches d'analyse et hypothèses



Focus sur les 72 heures :

65 accueils 72h en 2020

36 accueils 72h en 2021

54 accueils 72h en 2022

Au 30.11.2023, il y a eu 86 accueils 72H

La tendance nous amène à considérer que l'effet de la création d'EMERAUD conduit plus facilement les Parquets et les Juges à solliciter un accueil 72 heures du fait de la capacité du service à évaluer très rapidement.

Etude statistique de parcours d'enfants ayant un début de prise en charge ASE en 2016



Etude réalisée en 2022

Par le service Observation Documentation Evaluation de la Direction
performance et modernisation et l'ODPE Isère

Préambule méthodologique

L'étude se base sur un échantillon d'enfants, tous nouveaux en 2016 et âgés de moins de 14 ans :



Cela permet de mesurer les évolutions de situations dans le temps et d'identifier certains parcours.

NB :

- On considère qu'une sortie est « définitive » lorsqu'un enfant sorti n'est plus revenu dans un dispositif pendant au moins 12 mois.
- Ces résultats ne considèrent pas la complexité initiale des situations (notifications MDPH, difficultés de la famille...). Ainsi, au-delà de cette photographie statistique, il s'agirait d'aller collecter et analyser des éléments qualitatifs permettant de conforter ou nuancer cette première approche.

Une cohorte mais 3 approches statistiques :

- Quelles sont les modalités d'entrée dans l'ASE?
 - Que sont-ils devenus 3 ans plus tard?
 - Quel parcours pendant ces 3 ans ?
-

Profils des nouveaux entrants en mesure éducative (AED-AEMO) ou de placement

Quelle proportion de la cohorte entre à l'ASE par le placement?

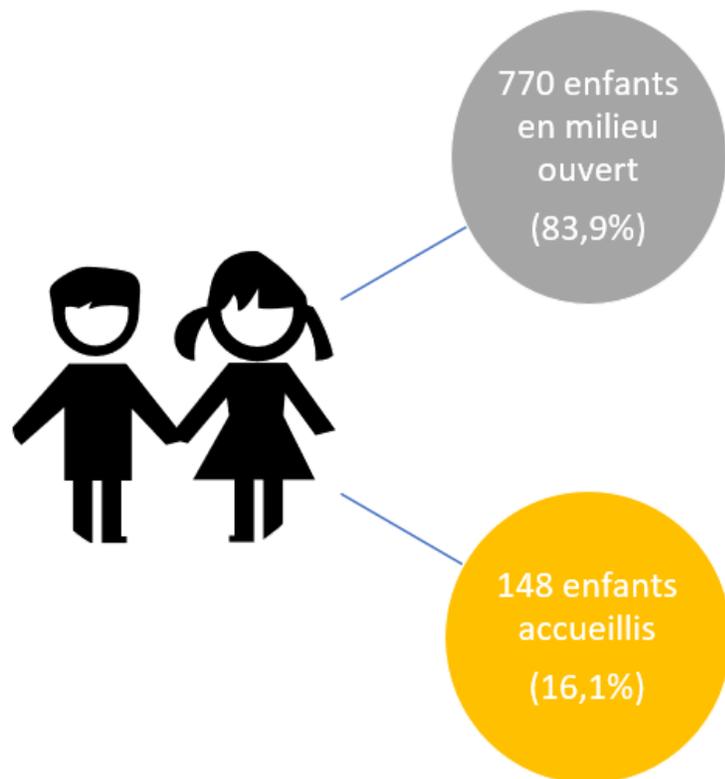
16%

31%

45%

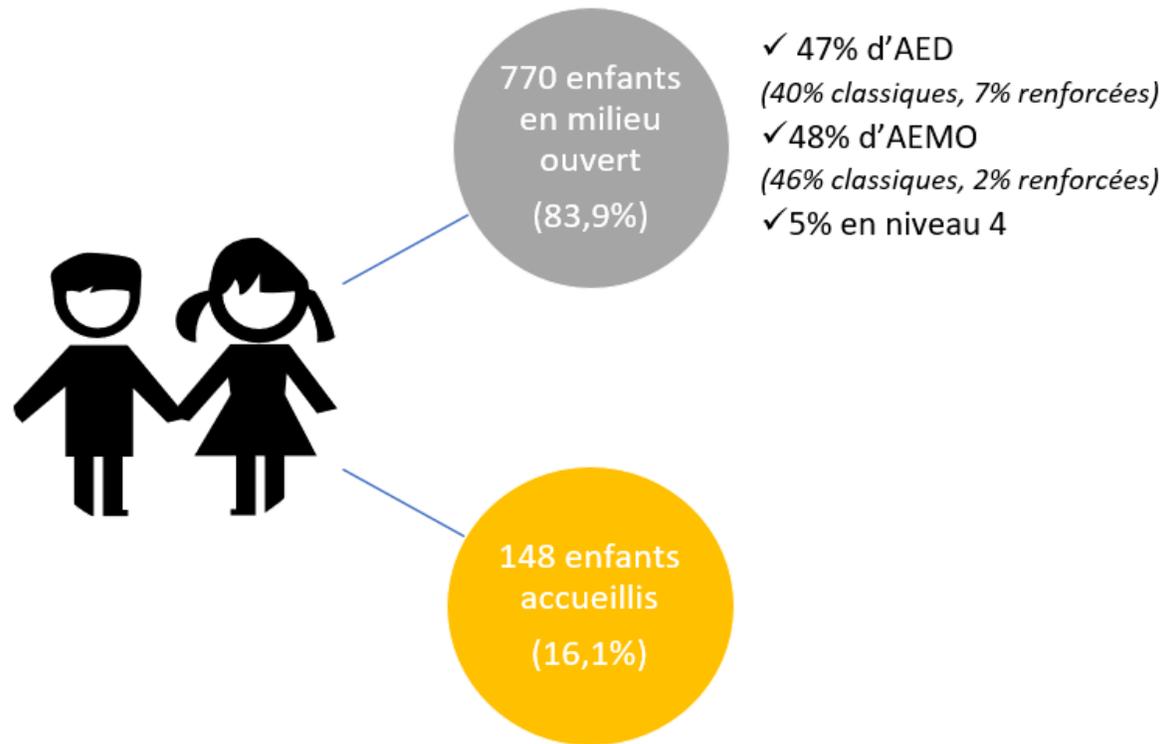
Profils des nouveaux entrants en mesure éducative (AED-AEMO) ou de placement

Situation des enfants lors de leur entrée à l'ASE en 2016



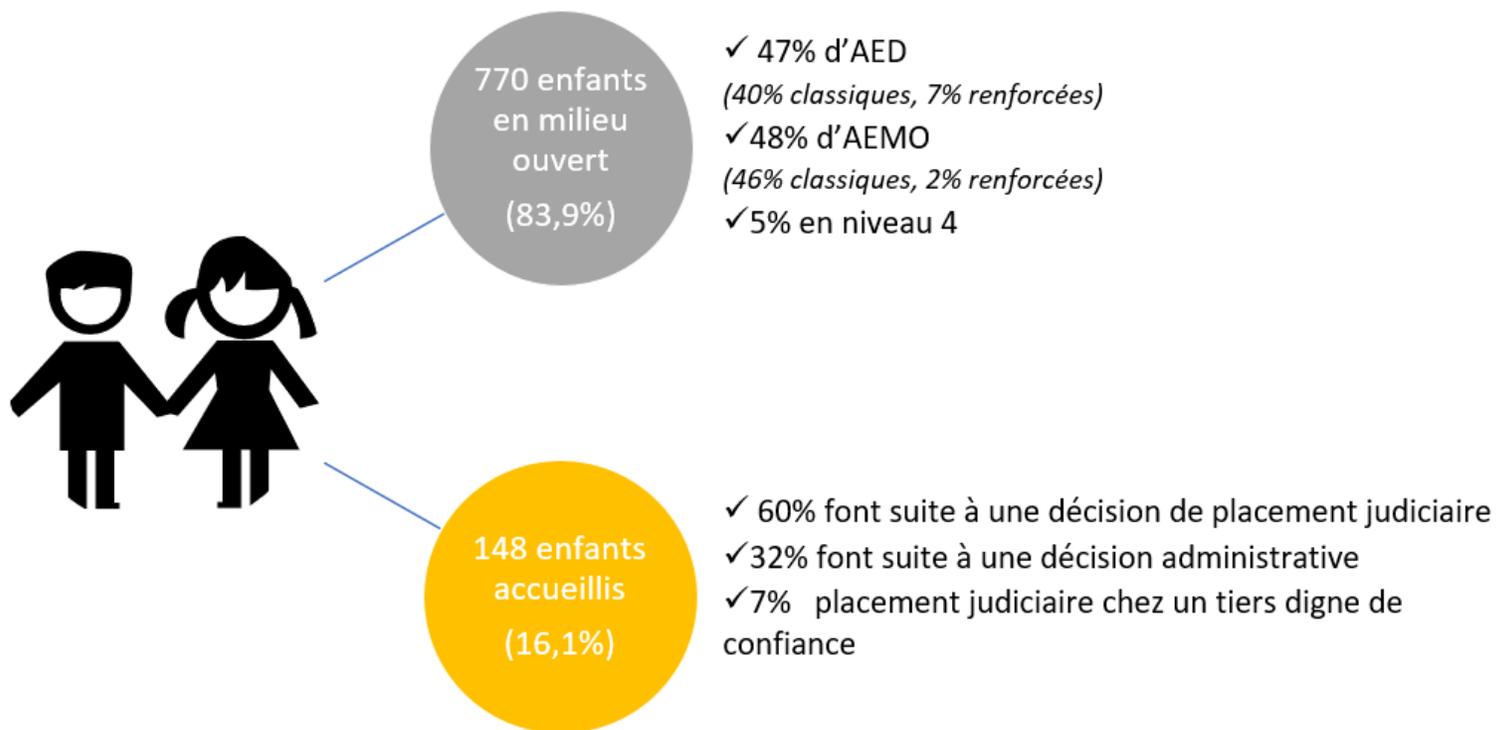
Profils des nouveaux entrants en mesure éducative (AED-AEMO) ou de placement

Situation des enfants lors de leur entrée à l'ASE en 2016

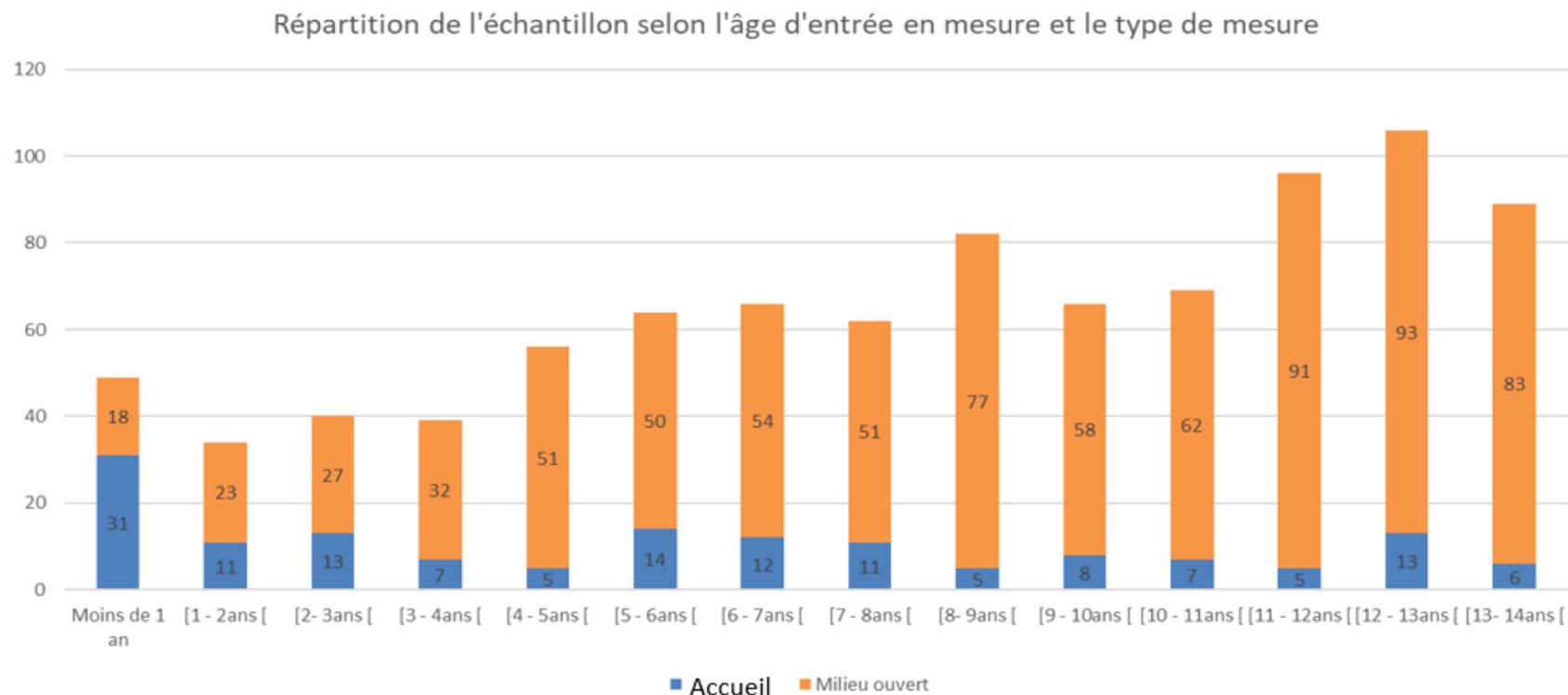


Profils des nouveaux entrants en mesure éducative (AED-AEMO) ou de placement

Situation des enfants lors de leur entrée à l'ASE en 2016



Profils des nouveaux entrants en mesure éducative (AED-AEMO) ou de placement



Une représentation marquée des enfants qui entrent à l'ASE avant un an (49), en particulier avec une mesure d'accueil (65%)

A partir de 1 an, un nombre d'enfants entrants qui, globalement, croit avec l'avancée en âge

Une cohorte mais 3 approches statistiques :

- Quelles sont les modalités d'entrée dans l'ASE?
 - Que sont-ils devenus 3 ans plus tard?
 - Quel parcours pendant ces 3 ans ?
-

Situation des enfants, 3 ans après leur entrée

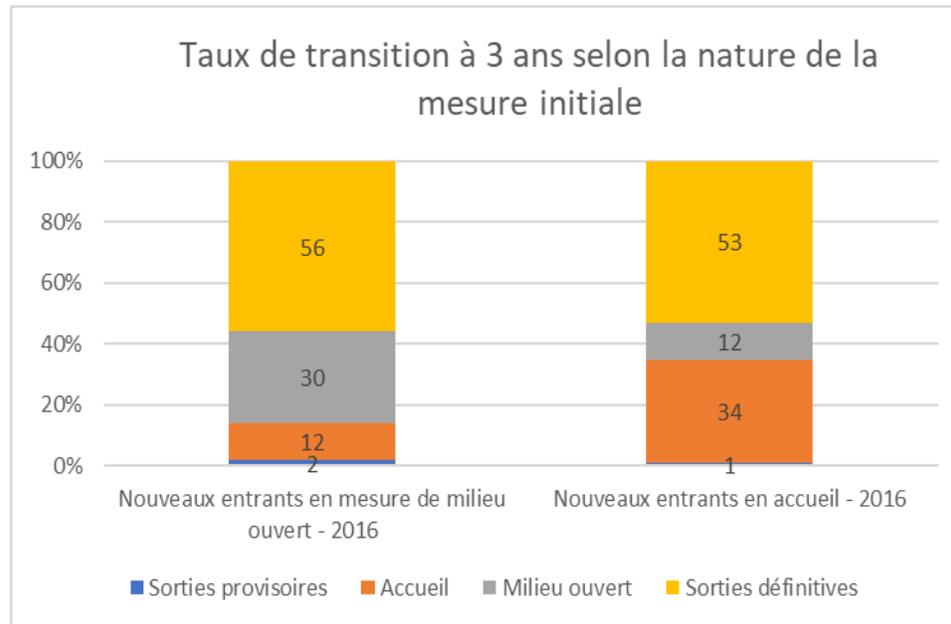
Trois ans après leur entrée, dans quelle situation les enfants entrés par une mesure éducative à domicile se trouvent-il le plus fréquemment ?

Ils se
maintiennent en
milieu ouvert

Ils sont
sortis

Ils sont
placés

Situation des enfants, 3 ans après leur entrée



L'info en plus

Durée moyenne d'une mesure de milieu ouvert = 20 mois (-1 mois depuis 2017)

- ↔ 14 mois pour l'AED renforcé (+1m)
- ↔ 21 mois pour l'AEMO classique (-5m)

Durée médiane = 13 mois (-1m)

- ↔ 12 mois pour l'AED classique et renforcé (stable)
- ↔ 16 mois pour l' AEMO classique (-3m)

Les situations les plus fréquentes à 3 ans **sont les sorties « définitives », suivies par le maintien dans le même type de mesure**

NB : une analyse similaire a été réalisée sur les entrants de 2015 montrant des résultats similaires

Une cohorte mais 3 approches statistiques :

- Quelles sont les modalités d'entrée dans l'ASE?
- Que sont-ils devenus 3 ans plus tard?
- Quel parcours pendant ces 3 ans ?

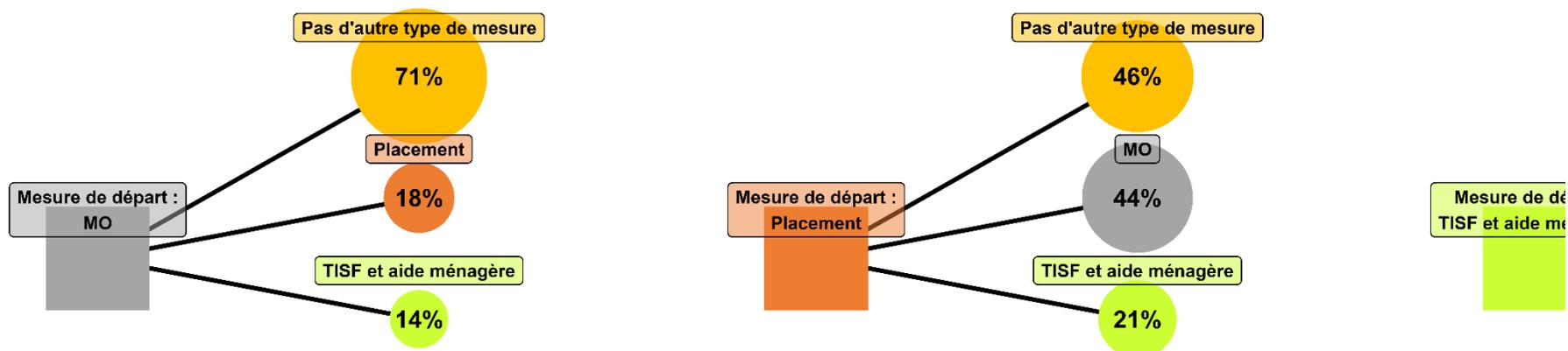
« **PARCOURS** »

=

ensemble des
mesures suivies
par les individus
de 2016 à 2019

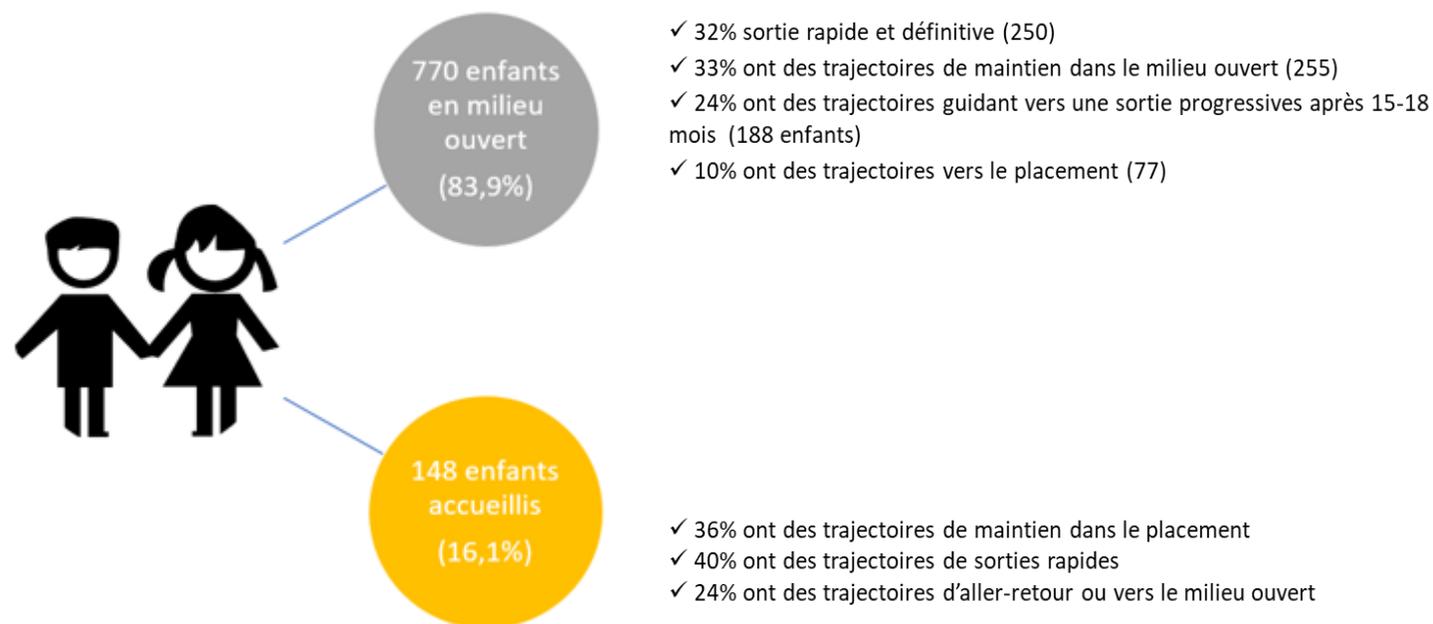
Quelles combinaisons de mesures dans le parcours des nouveaux entrants?

Pour chaque type de mesure principale à l'entrée, fréquence des autres types de mesure rencontrés tout au long du parcours ultérieur
 Pour les entrants de 2016 uniquement



Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

4 trajectoires types ont pu être caractérisées pour notre échantillon des enfants entrés en mesure éducative en milieu ouvert et 3 pour ceux entrés en accueil.



Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Focale sur les trajectoires suivant l'entrée en milieu ouvert

Synthèse des trajectoires sur 4 ans des nouveaux entrants en mesures de milieu ouvert en 2016

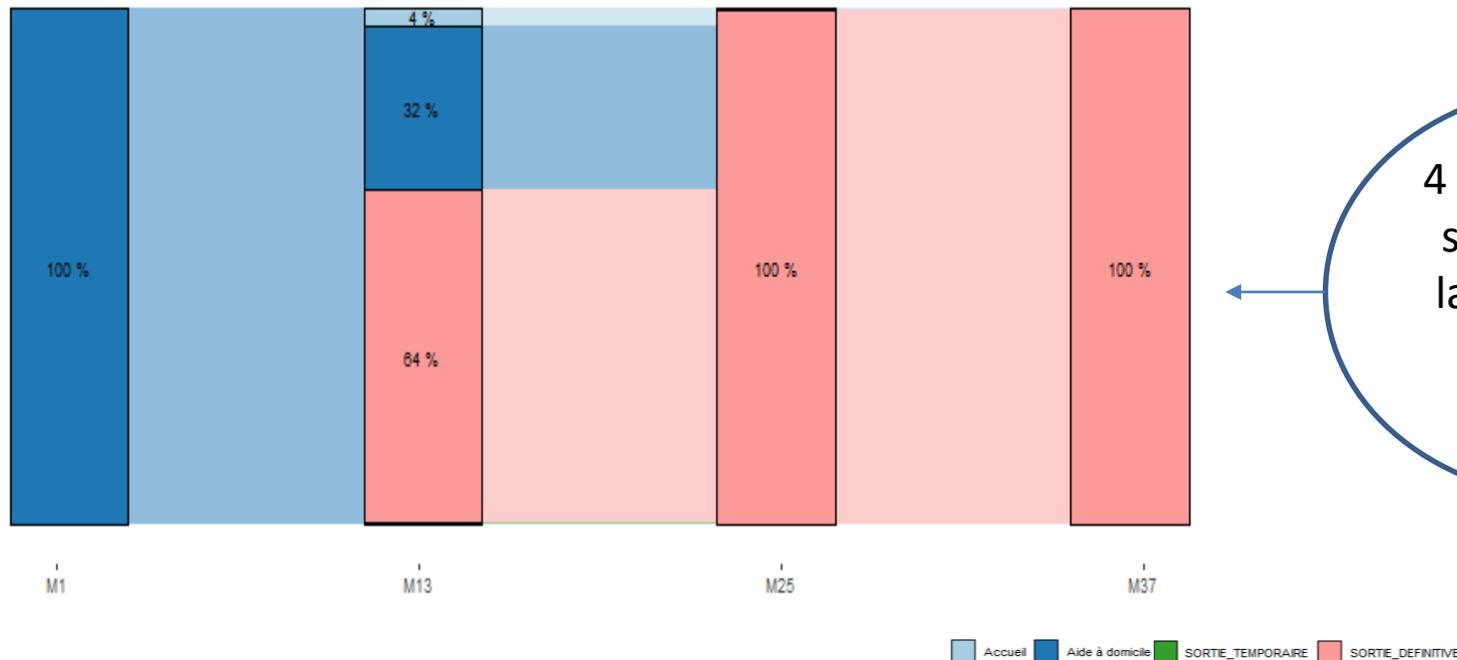


- ✓ 32% sortie rapide et définitive (250)
- ✓ 33% ont des trajectoires de maintien dans le milieu ouvert (255)
- ✓ 24% ont des trajectoires guidant vers une sortie progressives après 15-18 mois (188 enfants)
- ✓ 10% ont des trajectoires vers le placement (77)

Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Groupe des sorties rapides et « définitives » : 250 enfants, 32% de l'échantillon

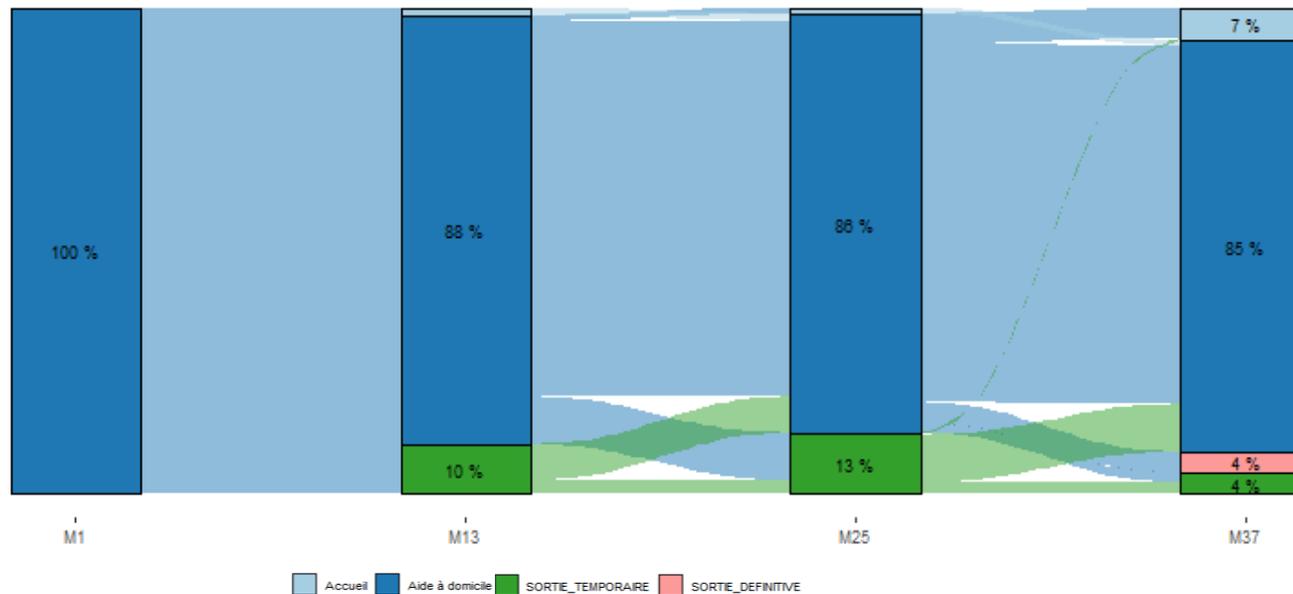
Tous les enfants sont sortis après 2 ans, par ailleurs, après 1 an, 64% des enfants de ce groupe sont déjà sortis



Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Groupe des maintiens dans le milieu ouvert : 255 enfants, 33% de l'échantillon

Après 3 ans, 85% des enfants sont encore suivis en mesures éducatives en milieu ouvert.



4
photographies
successives de
la cohorte
tous les 1 an
d'intervalle

Caractéristiques spécifiques :

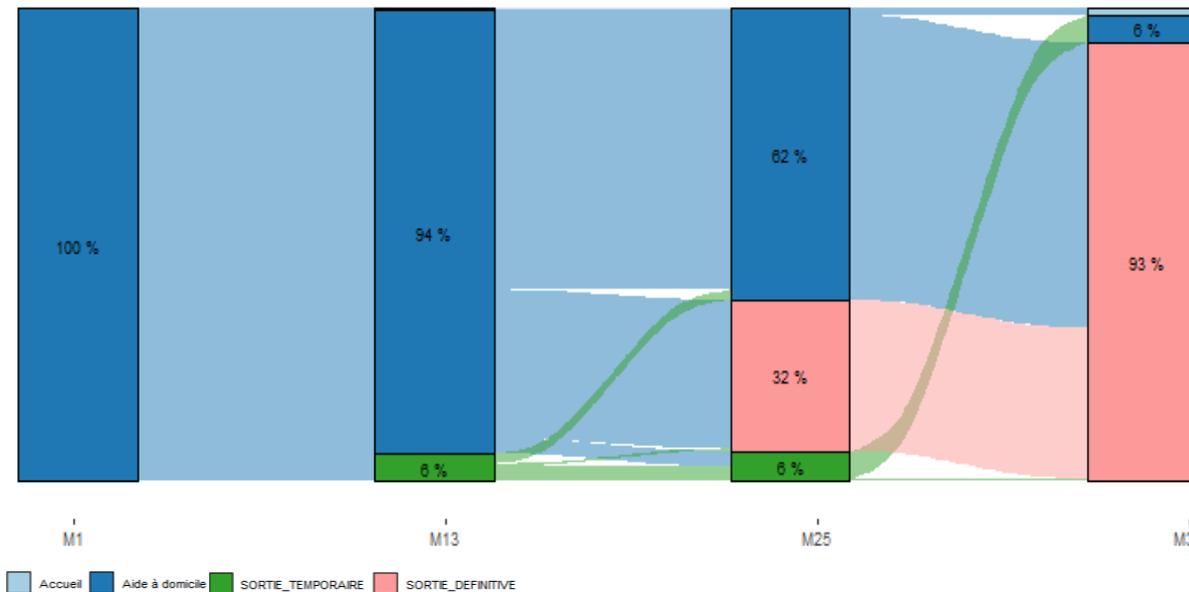
AED classiques sur-représentées (45% vs 40%)

Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Groupe des sorties progressives à partir de 15-18 mois : 188 enfants, 24% de l'échantillon

Une grande majorité des enfants reste en mesure plus d'un an puis sortent progressivement « définitivement » :

➔ Après 2 ans (M25), 32% sont sortis « définitivement »

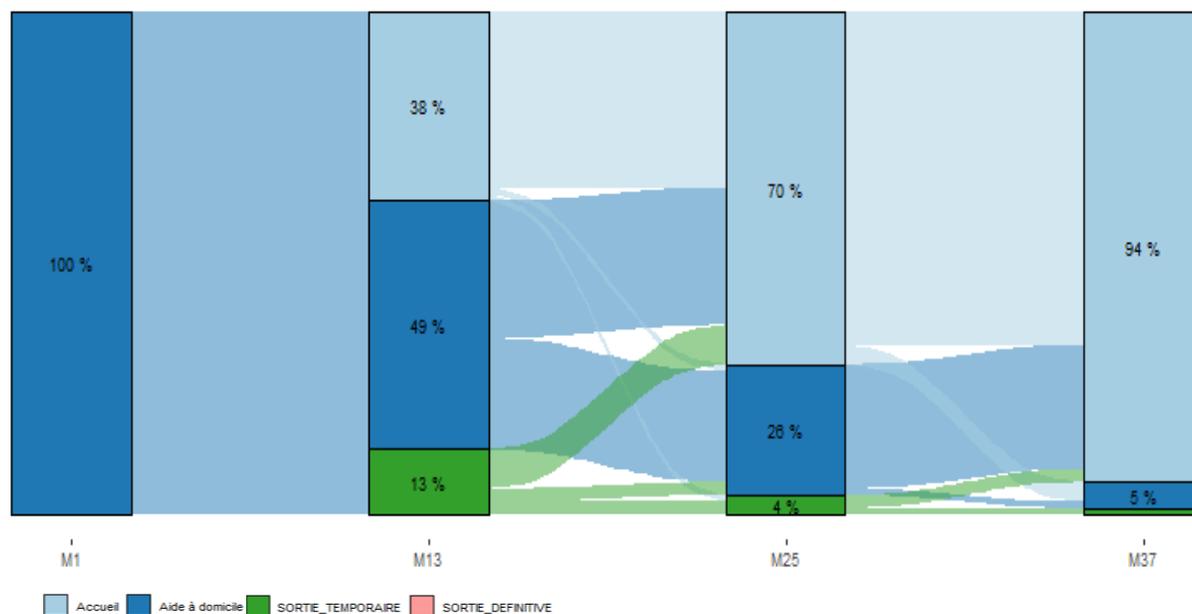


4 photographies successives de la cohorte tous les 1 an d'intervalle

Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Groupe des trajectoires vers le placement : 77 enfants, 10% de l'échantillon

Après 3 ans, 94% des enfants de ce groupe sont en mesures de placement



4 photographies successives de la cohorte tous les 1 an d'intervalle

Caractéristiques spécifiques :

Moins de 1 an sur-représentés ; AED classiques sous-représentées (25% vs 40%) ;

Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Focale sur les trajectoires suivant l'entrée par un accueil

Synthèse des trajectoires sur 4 ans des nouveaux entrants en accueil en 2016



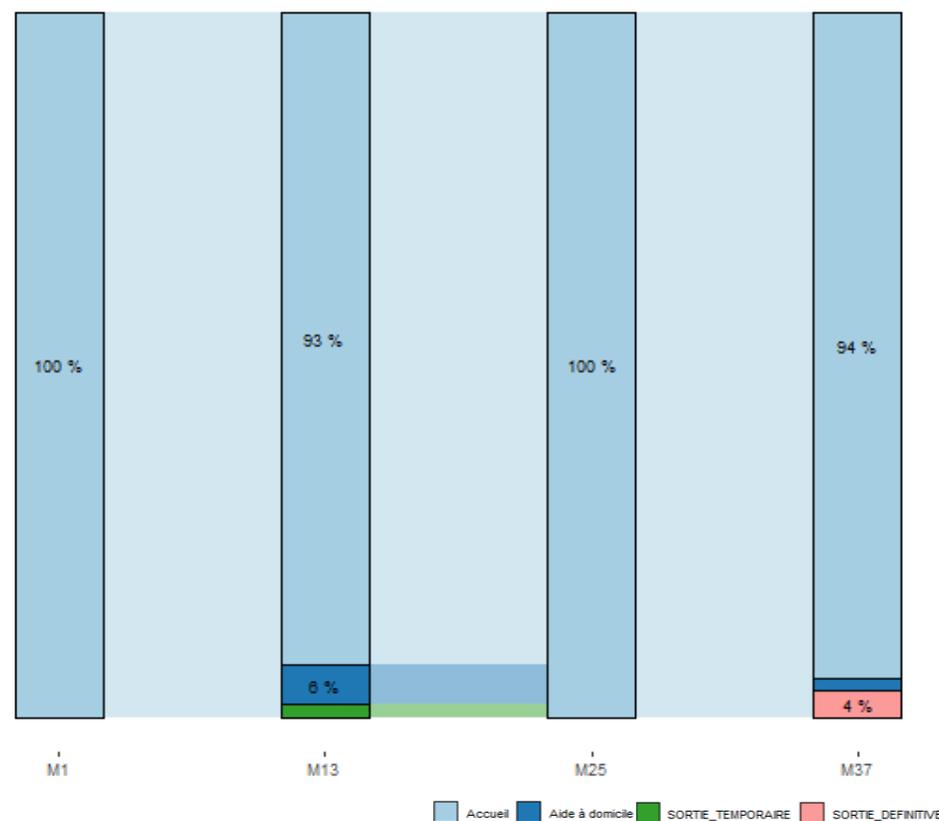
- ✓ 60% font suite à une décision de placement judiciaire
- ✓ 32% font suite à une décision administrative
- ✓ 7% placement judiciaire chez un tiers digne de confiance

Nb : L'effectif de 148 enfants ne nous permet pas d'entrer dans les caractéristiques spécifiques (CS) précises des groupes de manière aussi avancée que pour l'échantillon des entrants en mesure éducative en milieu ouvert.

Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Groupe des maintiens dans le placement : 54 enfants, 36% de l'échantillon

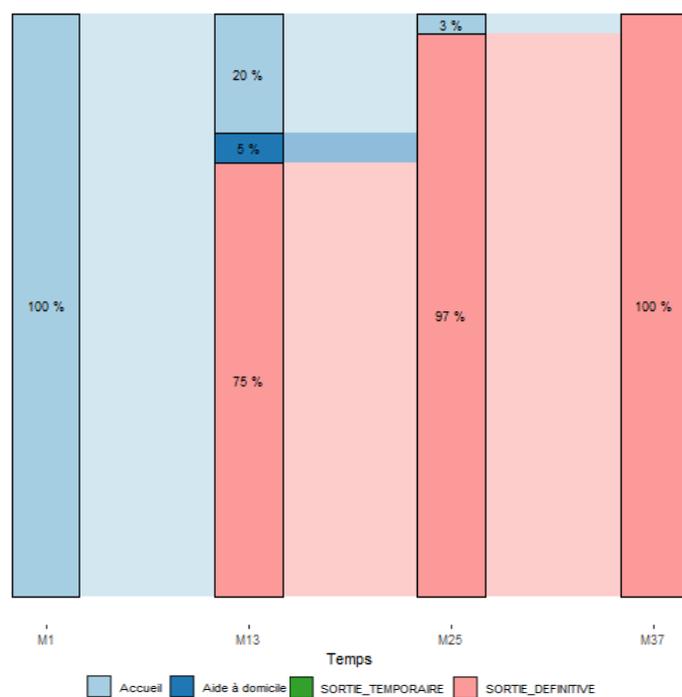
Après 3 ans, même si 4% des enfants de ce groupe sont sortis « définitivement », 94% sont toujours placés



Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Groupe des trajectoires menant rapidement vers une sortie « définitive » : 59 enfants, 40% de l'échantillon

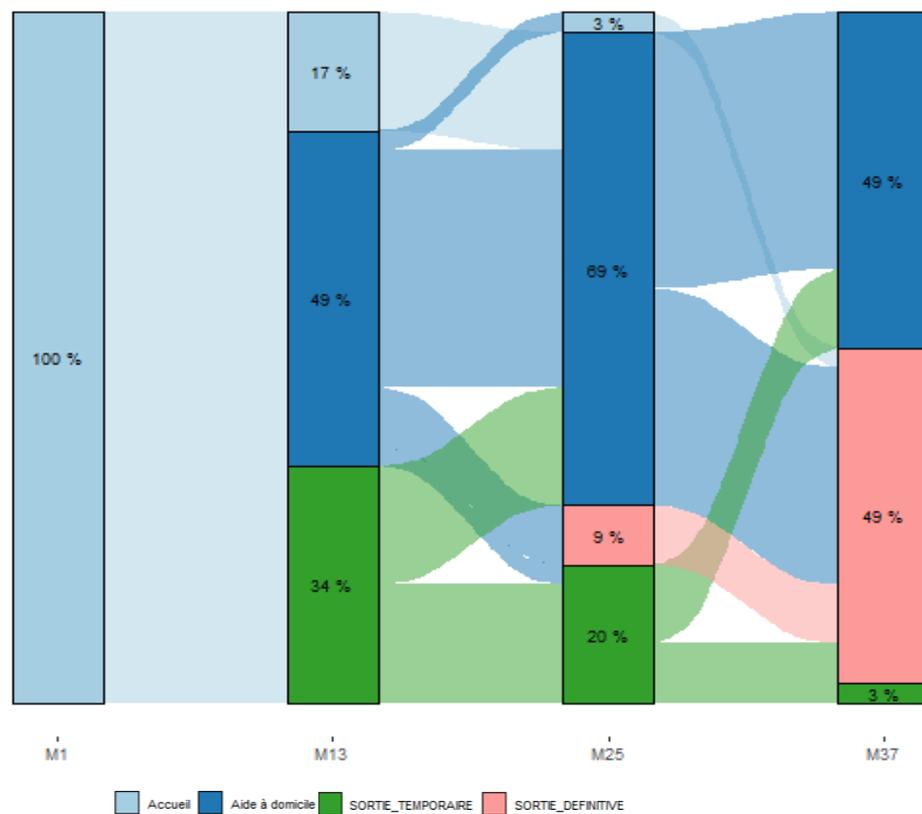
Après 3 ans, 100% des enfants de ce groupe sont sortis « définitivement ».



Analyse des parcours des enfants sur chacune des cohortes

Groupe des trajectoires transitant par le milieu ouvert : 35 enfants, 24% de l'échantillon

Le suivi en mesure éducative est la plupart du temps long mais les sorties « définitives » représentent in fine 49% de ce groupe



Pistes en cours d'exploration

- Suivre sur 6 ans une cohorte des – de 3 ans qui entrent à l'ASE
 - Observer les parcours sur les 6 années précédant la sortie de l'ASE des jeunes adultes
 - Enrichir l'analyse des trajectoires avec la diversité des mesures possibles.
- ...
- D'autres idées?

Rendez-vous l'année prochaine!



Recherche participative dans le champs de la protection de l'enfance



Etude réalisée en 2022-2023-2024

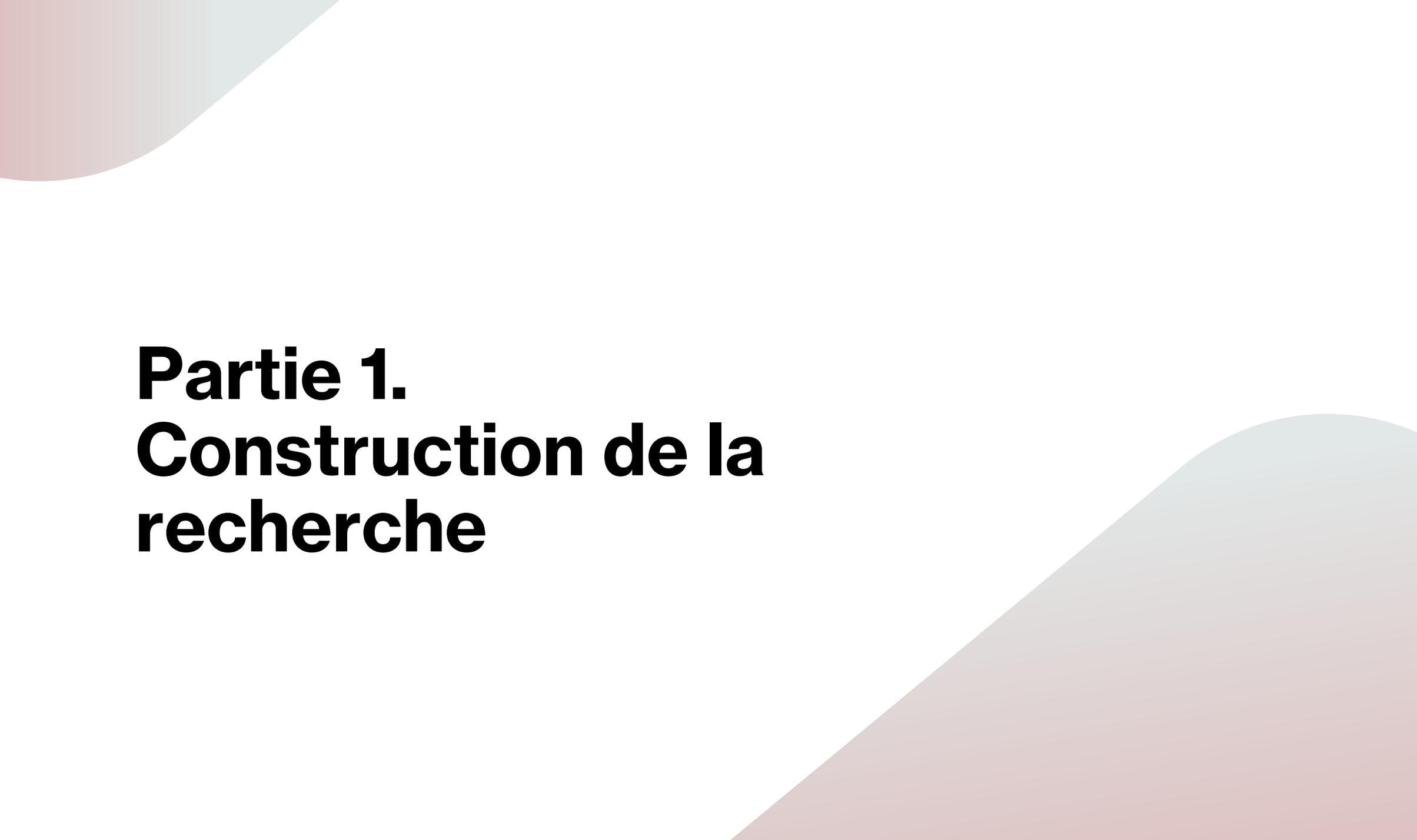
Par la Fondation Chaire publique de l'Université Grenoble-Alpes

Les Apprentis Sociologues

Une recherche participative dans le champ de la protection de l'enfance en Isère : contexte, enjeux et déroulement

Camille Duthy, Olivier Grangier, Véronique Lehongre, Jérémie Lisazali-Lomboto





Partie 1.

Construction de la

recherche

- Identification par le Codase de la non prise en compte de la voix des jeunes suite à un travail interne + un souci particulier de participation dans l'hébergement collectif des adolescents
- Printemps 2021 : sollicitation de la Chaire PUBLICS via le collectif SOIF de Connaissances
- 2021-2022 : un an de construction du projet, ses modalités et son montage financier
- Rejoint par une autre structure (Charmeyran) : logique de circulation des jeunes et de parcours dans les institutions
- On passe d'une recherche **sur la participation** à une **recherche participative**
 - participation à l'œuvre
 - Thématique peut être différente de la participation

Montage :

- Financement du département : soutien financier global pour un programme « Jeunesse en précarité » de la Chaire
- Financement sur la rémunération des co-enquêteurs : CODASE
- Septembre 2022-février 2024

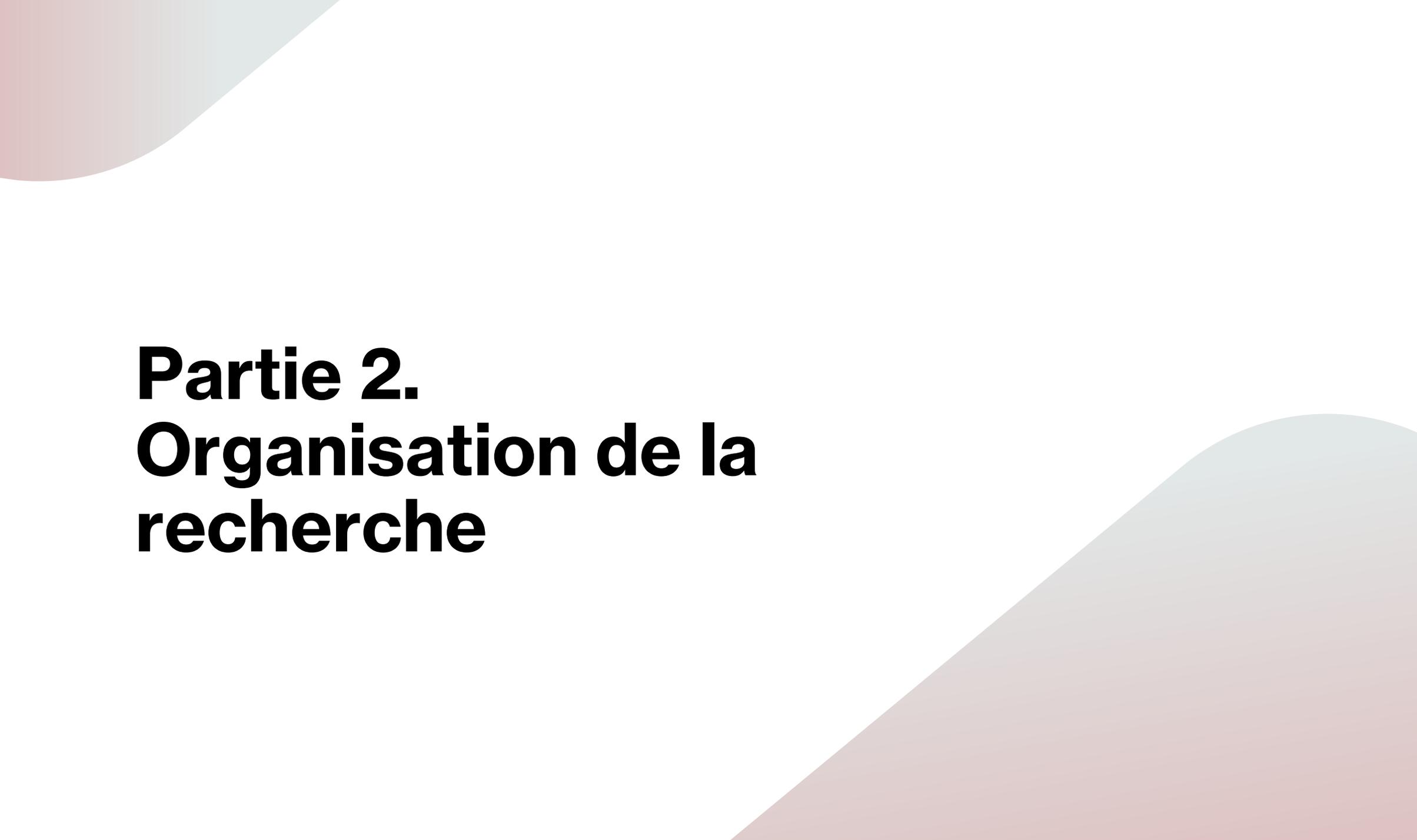
Modèle final :

- Recherche universitaire
- Cadre : hébergement collectif des adolescents
- Soutenue financièrement par le Département et le Codase
- Et en partenariat avec ces deux acteurs + le Charmeyran

Une recherche participative, kézako ?

- Travail assuré par une équipe de recherche
- Toutes les décisions qui concernent la recherche sont prises collectivement par l'équipe
 - Y compris ses finalités « hors recherche »
- L'équipe est complémentaire :
 - Des savoirs expérientiels
 - Des savoirs professionnels
 - Des savoirs méthodologiques





Partie 2.

Organisation de la

recherche

Phase 1 : montage de la recherche

- Septembre à mi-novembre 2022
- Temps d'immersion, confiance pour « circuler » ensuite entre les services
- Objectifs :
 - Rencontrer les services, faire connaître le projet et le calibrer au mieux
 - Recruter les membres de l'équipe



Composition de l'équipe

- 7 professionnels des deux structures
 - 2 éducateurs travaillant en MECS
 - 2 éducatrices ayant travaillé en hébergement collectif
 - 1 chef de service MECS
 - 2 directrices (DA du Charmeyran et directrice de l'Espace Ado du Codase)
- 2 jeunes actuellement placés
- 5 adultes ayant été placés dans leur enfance/adolescence
 - Contactés via des pros
 - 3 autres qui ont voulu participer mais n'ont pas pu faute de contraintes professionnelles
- Une sociologue coordinatrice

La composition de l'équipe a évolué depuis, des professionnels et des « anciens placés » ont quitté le projet. Tous sont rémunérés dans des modalités économiques différentes.

Phase 2. Définition du cadre de l'enquête

- Mi-novembre 2022 – mars 2023 : 8 réunions
- Réunions un mardi soir sur deux, de 18h à 20h, au Charmeyran
 - Des temps de travail pour mettre en commun les expériences des co-enquêteurs
 - Et pour prendre des décisions sur l'organisation de la recherche
 - *Temps en parallèle avec une co-enquêtrice ne pouvant être disponible sur les mardi soir*
- 21 février 2023 : comité de pilotage
 - Tous les acteurs autour de la table : département, direction du Codase et du Charmeyran, équipe de la Chaire PUBLICS et équipe de co-enquêteurs
 - Discussion sur enjeux du projet, définition du cadre
 - Présentation des avancées

Phase 3. Mise en œuvre et réalisation de l'enquête de terrain

- Depuis avril 2023
- Définition de la « grande question »
 - « *Dans quelle mesure les ruptures liées au placement des jeunes marquent leurs parcours de vie ?* »
 1. Identifier les ruptures, les décrire
 2. Identifier les répercussions
- Choix de l'outil : entretiens semi-directifs
- Choix des profils à enquêter :
 - Entretiens avec des jeunes placés
 - Tables-rondes avec des professionnels en fin de projet (en cours d'organisation)
- Construction du plan d'enquête : varier les profils en fonction de l'âge, du genre, de la zone géographique (rural/urbain) et du type de prise en charge (urgence/pérenne)
- Construction de la grille d'entretien à destination des jeunes

Première partie
Le parcours en foyer

Dans cette partie, on cherche surtout à engager la discussion tranquillement, à poser quelques bases pour pouvoir échanger ensuite, et aussi comprendre le parcours. Si on a pas toutes les infos après cette première question, on aura l'occasion d'y revenir plus tard. De la même manière, la grille sert de **trame** pour nous mais chaque enquête n'évoque pas les thématiques dans l'ordre : à nous d'être vigilants !

Comment est-ce que ça va ? est-ce que tu te sens bien dans ton foyer actuel ?
On cherche à prendre la température, mettre à l'aise et faire comprendre au jeune qu'on est là pour lui uniquement

Est-ce que tu te souviens le premier jour où tu es arrivé ici ? Est-ce que tu peux nous le raconter ?
Démarre l'entretien sur une question « facile » à répondre et permet de dérouler ensuite

À partir de ces deux questions : comprendre le parcours général, s'il y a eu plusieurs foyers, quand, lesquels, les dates, etc.
Peut-être qu'on peut tracer sur une feuille les étapes avec la personne, avec les dates, les lieux, etc.

- Date précise du placement
- Rôle des différents professionnels dans ce moment : éduc, ASE, chefs de service, autres.

Est-ce que tu peux nous dire depuis quand tu es dans ce foyer ?

Tu peux nous dire comment ça se passe ici au quotidien ?

- Quotidien, ambiance, etc.
- quels rapports avec les professionnels ?
- les autres jeunes ?
- tu as le sentiment qu'on prend en compte ton avis ? que l'on t'explique ce qui t'arrive ?
- décris la chambre ?

Est-ce que tu as été dans d'autres foyers ? Ou d'autres types d'accueil (famille d'accueil par exemple) ?

- quelle différence entre les foyers ?
- lesquels tu as préféré ?
- est-ce que tu as gardé des liens avec ces structures ? éducés ?

Est-ce que tu te sens chez-toi dans le foyer ? Est-ce que t'es déjà senti chez-toi dans un foyer/ou en famille d'accueil ?
S'adapter en fonction des réponses apportées précédemment

Deuxième partie
Les ruptures

Depuis que tu es en foyer, qu'est-ce qui est nouveau ? Qu'est-ce que qui a évolué ? Qu'est-ce qui a changé ?

Ce qu'on cherche à savoir : lancer la discussion sur « ce qui a changé » depuis l'arrivée en foyer, identifier les ruptures du point de vue de la personne qui parle sans lui suggérer quoi que ce soit. La suite des questions de cette deuxième partie sont surtout des relances par rapport aux thématiques de rupture que l'on a déjà identifiées.

La famille :

- Est-ce que tu as envie de parler de tes parents ?
- Tu as des liens avec eux ? Tes frères et sœurs ?
- Comment la relation avec ta famille a évolué depuis le placement ?

Questions de relances sur les thématiques/ce qu'on cherche à savoir :

- Ce qui était difficile
- Facile
- Dououreux

La géographie :

- Changement de quartier, de ville, de département avec le foyer ? Plusieurs fois ?
- Est-ce que tu connaissais/ne connaissais pas ce nouveau village/ville ?
- Pourquoi ce changement ?

- Perturbant
- Ce qui était mieux
- Ou pire

Chercher aussi à connaître les émotions avec : colère, apaisement, bonheur, malheur, tristesse, joie, etc.

Les lieux :

- Le foyer c'est une maison ?
- Est-ce que tu te sens chez-toi où tu es, où tu vis ?
- Comment est ta chambre ? les colocs de chambre ?
- Est-ce que ta chambre te convient ? elle est confortable ? est-ce que tu y es à l'aise ? est-ce qu'il y a des choses qui te dérangent dans ta chambre ?

Comprendre aussi la confiance : quand elle se crée, qu'elle est rompue, ou mise à mal

L'école :

- Changement d'école, de collège, de lycée ?
- Quels projets scolaires, professionnels ?
- Comment on décide de ces projets ? Qui aide ?
- Est-ce que tu te sens accompagné, soutenu dans ces projets ? Par qui ?
- Est-ce que c'est suffisant à ton avis ?

La façon d'être/personnalité :

Interroger ce que le foyer a changé dans la personnalité des jeunes, s'ils se sentent plus seuls/entourés, plus forts/faibles, confiants ou pas.

- Est-ce que le foyer a changé ta façon de faire ou d'être avec les autres et dans la vie en général ?

Rupture avec la société :

- Est-ce que tu penses que les gens te voient différemment depuis que tu es en foyer ?
- Est-ce que tu penses que les gens te voient différemment parce que tu es en foyer ?
- Est-ce que tu savais ce qu'était un foyer avant d'y entrer ? si oui, quelle image ?

Professionnels :

- Quelle relation tu as avec les professionnels ? est-ce qu'il y a des professionnels qui t'ont marqué ?
- Avec quel professionnel tu te sens le mieux, pourquoi ?

Relations amicales :

- Est-ce que tu as des amis de longue date ? Depuis l'enfance ?
- Tu arrives à garder des liens avec tes amis ?
- Est-ce que tu as des relations d'amitié hors du foyer ?

Activités extra-scolaires :

- Est-ce que tu fais des activités hors du foyer ? du sport ? depuis longtemps ?
- Tu as changé ?

Si tu devais décrire le foyer en 3 mots, ça serait lesquels ?
Donner les 3 mots et faire expliquer pourquoi ces choix

Dans les foyers ou dans leurs fonctionnements, y-a-t-il des choses qui t'ont choqué ? Est-ce que tu as vu des choses qui t'ont choqué ? Que tu juges choquant ? [choisir la formule adaptée]

Repréciser : rien ne sera répété, tu es libre de dire tout ce que tu veux

Troisième partie
Avenir

Pour finir, on a une question peut être un peu difficile, mais est-ce que tu pourrais nous dire ce que tu voudrais dans l'avenir, pour toi ?

- Avec la famille
- L'école, le travail, les amis, les activités
- Le lieu de vie

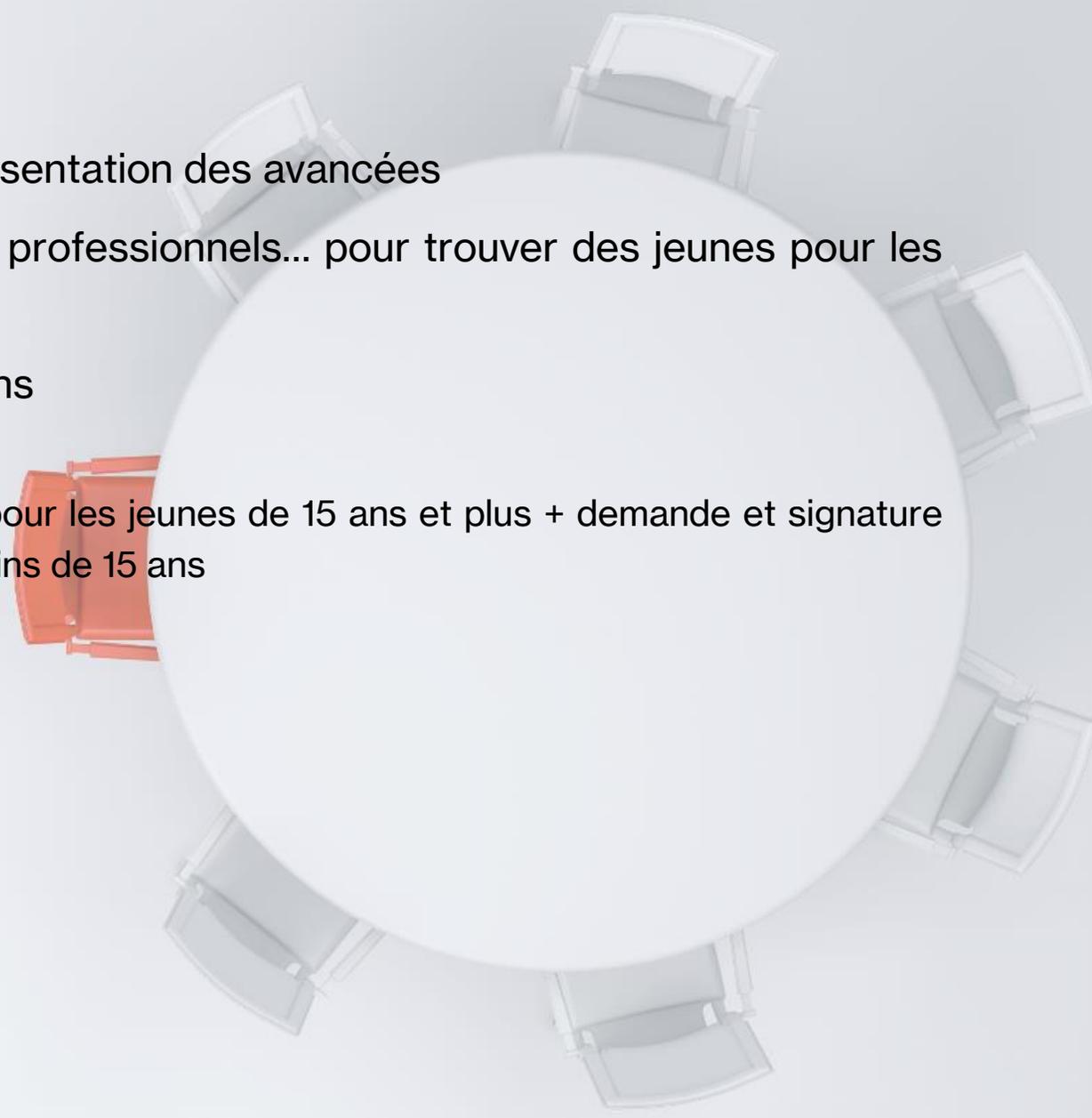
Est-ce que tu as confiance pour l'avenir ?

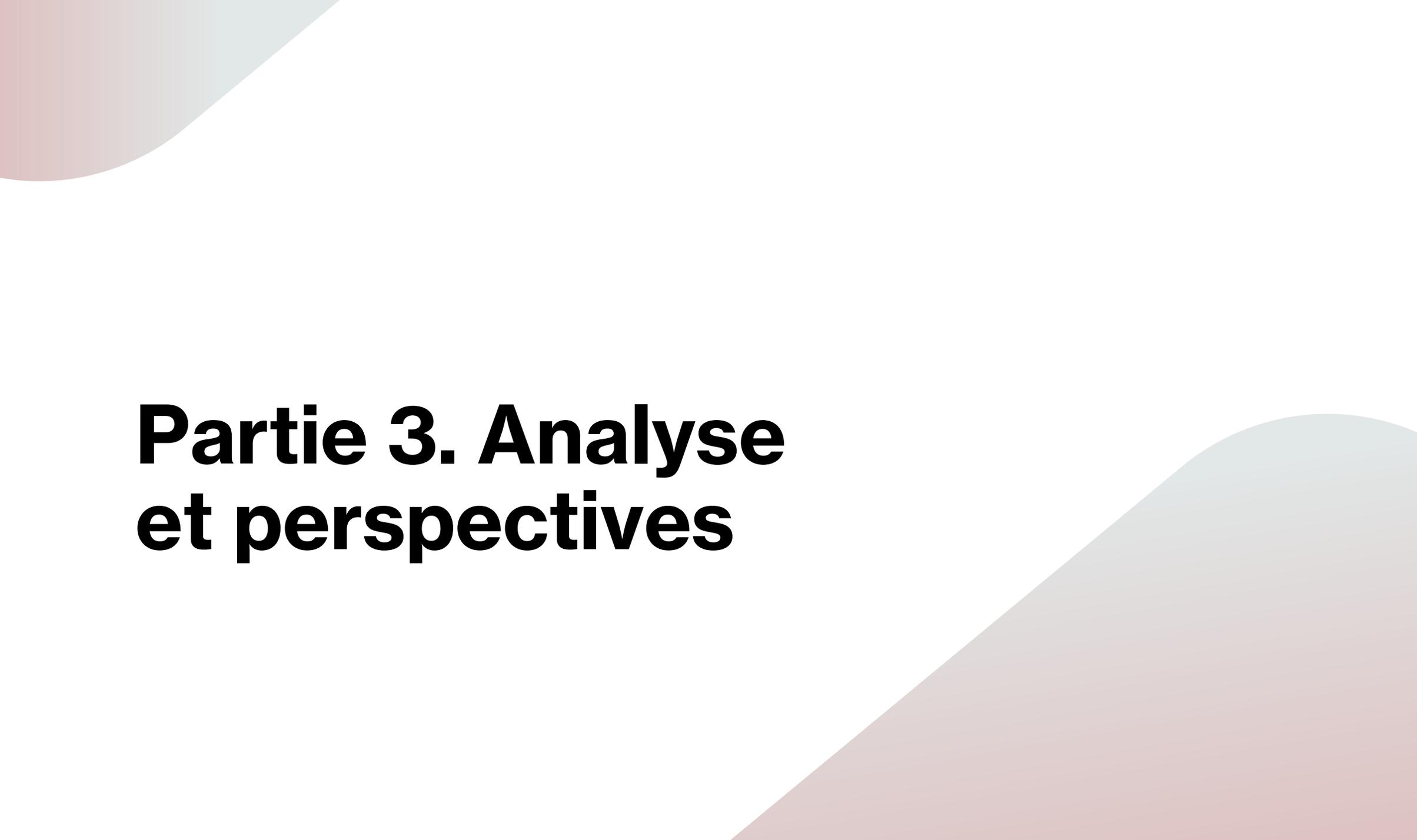
- Avoir les moyens d'atteindre ses objectifs, perso, pros, etc. ?

Comment tu envisages/imagines le départ ?

- est-ce que ça te fait peur ?
- Est-ce que tu as le sentiment d'être bien accompagné pour la suite ?
- Est-ce que pour toi c'est plutôt un départ ou une sortie ?
- Quels sont tes projets ?

Dernière question : qu'est-ce qu'il faudrait changer dans le foyer pour que ça se passe mieux à ton avis ?

- 
- 2^e comité de pilotage (7 juin 2023) et présentation des avancées
 - Contact des structures, des jeunes, des professionnels... pour trouver des jeunes pour les entretiens
 - Juin-septembre : réalisation des entretiens
 - En binôme de co-enquêteurs
 - Demande et signature du consentement pour les jeunes de 15 ans et plus + demande et signature de consentement des parents pour les moins de 15 ans
 - 12 jeunes interrogés :
 - Essentiellement en pérenne
 - Dans différentes structures
 - Des durées : de 30mn à 1h



Partie 3. Analyse et perspectives

Analyse des entretiens

- 2 matériaux à analyser :
 - Les 12 entretiens
 - Et tous les comptes-rendus de réunion
- 2 journées de travail en octobre et en novembre 2023 (samedi)
 - État des lieux des matériaux disponibles et des thématiques traitées
 - Discussion sur les choix des thèmes retenus
 - Discussion sur les manières de valoriser l'analyse

Thèmes actuellement au travail

Plusieurs axes/questionnements vont structurer le rapport (liste non stabilisée) :

- La question de l'accueil dans un foyer, de l'arrivée et du sentiment d'être bien accueilli
 - Envisager le foyer dans ses qualités « d'hospitalité », au sens sociologique : une « qualité des environnements, des situations, des ambiances »
- La question des relations avec les professionnels dans leurs différentes dimensions : attachement, conflit, confiance, etc.
- La question de l'intimité : comment avoir un espace pour soi-même au sein du foyer ?

Ces thèmes seront remis au travail au travers de focus-group avec des professionnels avant la production du rapport final.

Modalités de restitution de l'analyse

- Production d'un rapport co-écrit
- « Que ça serve à quelque chose » :
 - Préconisations
 - A destination des acteurs impliqués à toutes les échelles de l'hébergement collectif de la protection de l'enfance
- Journée complète de restitution : matinée de présentation et ateliers l'après-midi
- Evolution des pratiques professionnelles

Discussions encore en cours sur la forme des restitutions (par exemple : Assises de la Protection de l'Enfance ?) et des personnes destinataires.

Merci de votre attention !
Nous attendons vos retours et discussions !